Gratuit - novembre - décembre 2021 / janvier 2022 N° 79

Le Mag des Artisans

toute l'information pour votre entreprise

Dossier
AVENIR INSTITUTIONNEL : Les entreprises dans le débat !

ÇA VOUS CONCERNE

Province Sud : Prêts bonifiés pour les crédits d'équipement des artisans

BON À SAVOIR

Numérique : De nouveaux outils avec votre CMA !

La revue de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
BP 4186 - 98 846 Nouméa Cedex - NOUVELLE-CALÉDONIE

Chambre de Métiers et de l'Artisanat NOUVELLE-CALÉDONIE

DGS

BUREAU – HABITAT – LUMINAIRE – DÉCORATION

NOUVELLE ADRESSE

NOUVEAU SHOWROOM

3 rue Fulton I Ducos
27 80 82 I www.dgs.nc

Sommaire

4
ACTUS

10
FORMATIONS CMA
- Formations support à l'entreprise, formations réglementaires, formations techniques

12
FORMATIONS CMA
- Investissez pour l'avenir, formez-vous !

14
APPRENTISSAGE
- Sandrine Galaud, gérante du salon L'Instant Douceur
- Désirée Chantelly, alternante en 2e année de CAP esthétique

16
INTERNET : VOIR ET ÊTRE VU

18
VOS RENDEZ-VOUS CMA

20
BON À SAVOIR
- Numérique : De nouveaux outils avec votre CMA !
- Quelle méthode pour « recadrer » un salarié ?

30
ÇA VOUS CONCERNE
- Les missions de la CMA-NC consolidées
- Des prêts bonifiés pour les crédits d'équipement des jeunes artisans de province Sud

32
SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT
- La consommation énergétique

33
SAVOIR-FAIRE
- David Bouvier, Mathieu et Julien Pouillet, brasseurs artisanaux
- Thierry Voiry, horloger

25

DOSSIER
Avenir institutionnel : Les entreprises dans le débat !

Édito

Mobilisés et tournés vers l'avenir !

Solidaire et tourné vers l'avenir, chacun de nous a besoin de ressources, à l'heure des grands bouleversements que nous venons de vivre avec la pandémie du COVID-19 et ceux que nous allons vivre prochainement suite à la sortie des Accords. Face à ces changements, tendre vers la recherche de l'optimisme, de l'enthousiasme et de la confiance, individuellement et collectivement, doit permettre d'aller au-delà des doutes et des questionnements. Artisan(e), privilégions les solutions efficaces : gestion au cordeau, renforcement de la relation-client, digitalisation de l'activité, gain de productivité (réemploi, économies d'énergies et de matières premières...). Concentrons notre action sur nos forces : savoir-faire, qualité, proximité, authenticité. Capitalisons chaque petite réussite et partageons-la : un obstacle franchi, un nouveau contrat, un effort qui a payé créent une dynamique qui peut s'étendre aux collaborateurs, conjoints, clients, sous-traitants, fournisseurs et partenaires de votre entreprise. Valorisons la persévérance car les aléas et les revers qui font partie de la vie permettent aussi d'évoluer et donc d'avancer. Nous allons vers un modèle institutionnel, économique et social avec de nouvelles règles du jeu. Chacun à son échelle est acteur dans sa construction. Ce numéro, dernier pour cette année 2021, vous donne des clés pour rester mobilisé(e) !

Daniel VIRAMOUTOUSSAMY

Président de la CMA-NC

« *Le Mag des Artisans* » est une publication de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie
Tél. : 28 23 37 – Directeur de publication : Daniel Viramoutoussamy – Coordination : Laure Le Gall
Rédaction : Nelly Jutteau – Chrystel Furigo – Laure Le Gall – Marilyne Arcaini – Christelle Vanhee
Maquette : REZOMEDIAS – Photos : Nelly Jutteau et CMA-NC – Régie publicitaire : REZOMEDIAS 28 63 01
Impression : Artypo – Tirage : 11 000 exemplaires – Issn : 2556 - 8302

FSC© Imprimé sur un papier respectant la norme : Forest Stewardship Council

Agenda des salons

*** Calendrier susceptible de modification annulation ou report en fonction des décisions des autorités en charge de la gestion de la crise sanitaire.**

Salon des loisirs

du vendredi 26 au dimanche 28 novembre*

Ce 2e salon dédié aux activités sportives rassemble pendant 3 jours les professionnels, les associations et les clubs pour présenter aux visiteurs un large panorama des activités de loisirs en Calédonie.

Salon de l'artisanat d'art de Noël

du vendredi 3 au samedi 11 décembre*

L'AMAC, Association des Métiers d'Art Calédoniens propose comme chaque année son salon de Noël qui rassemble une cinquantaine d'artisans d'art locaux.

Le lieu idéal pour dénicher le cadeau unique et original en décoration, cosmétiques naturels, bijoux, sculpture, lapidaire ou poterie...

+d'infos et inscription :
Maison des artisans Tél. 77 30 90 et 27 56 85
Mail : artisans@lagoon.nc

Hommage à
Dan SAMOKINE

Le décès de Dan SAMOKINE en août dernier laisse un grand vide.

Engagé pour son métier qu'il adorait, Dan était président de la Fédération Patronale des coiffeurs et membre du Bureau du Centre de gestion des métiers de la CMA-NC.

Élu consulaire durant la mandature 2014-2019, il a toujours été particulièrement investi pour l'apprentissage, et était un précieux soutien pour les jeunes et les équipes pédagogiques du CFA. A l'écoute et au service des autres, chaleureux, passionné, il laisse une empreinte durable au sein de l'institution et dans l'artisanat calédonien pour lequel il a œuvré avec conviction.

NOUVEAUTÉ PATENTE 2021 :
Tous à contribution

La contribution des patentes - tel est son intitulé exact - est un impôt calculé et collecté par les Services fiscaux.

Désormais, **le non recouvrement des montants inférieurs à 10 000 F n'est plus d'actualité.**

Payeront donc dès le 1er franc TOUS les contribuables, c'est-à-dire « toute personne physique ou morale qui entreprend en Nouvelle-Calédonie l'exercice d'un commerce, d'une industrie ou d'une profession pour son propre compte dans un but lucratif ».

Pensez à provisionner son montant dès à présent ! La contribution des patentes est mise en recouvrement en octobre. Elle est **exigible à partir du 30 novembre** et vous avez **jusqu'au 31 janvier 2022 pour la payer.** Passé ce délai, son montant sera majoré de 10%.

A NOTER ! Pour ceux qui ont ou qui vont cesser leur activité : afin qu'en 2022 vous ne soyez plus redevable de cet impôt, procédez rapidement à la radiation de votre entreprise auprès des Centres de formalités de la CMA-NC, qui transmet votre dossier de radiation auprès du service de la fiscalité professionnelle. Si vous n'effectuez pas, d'ici le 31 décembre 2021, votre formalité de radiation auprès de nos services, vous serez considéré comme étant encore en activité et devrez régler l'an prochain votre contribution des patentes, les services fiscaux considèrant que « toute année commencée est due ».

+d'infos :
CMA-NC Services de développement économique.
Tél. 28 23 37 et eco@cma.nc
Paiement de la patente :
Paierie de la Nouvelle-Calédonie - Tél. 23 25 00

Grappe digitale

OPEN
NOUVELLE-CALEDONIE
Organisation des Professionnels de l'Economie Numérique

OPEN-NC est la grappe d'entreprises calédoniennes du secteur numérique. Une grappe est **un réseau d'entreprises** constitué majoritairement de PME et de TPE, fortement ancrées localement, souvent positionnées sur un même créneau de production et appartenant à une même filière, **mobilisées autour d'une stratégie commune** pour la mise en place d'actions et de services concrets et mutualisés. Les grappes constituent des vecteurs de **développement** et de **compétitivité** pour les entreprises et les territoires.

OPEN-NC regroupe 87 adhérents fédérés pour structurer la filière, développer des synergies et répondre aux problématiques et enjeux numériques de la Nouvelle-Calédonie. Elle couvre 21 domaines de compétences : développement informatique, communication digitale, hébergement et fournisseur d'accès, ingénierie et consulting, système et réseaux, matériel et SAV, télécom et voix sur IP, cyber sécurité, droit informatique, etc.

Dans le cadre d'un appel à projet lancé par BPI France, OPEN-NC va mener, avec ses partenaires dont la CMA-NC, des actions de **sensibilisation aux usages du numérique auprès des entreprises**.
Ainsi, dès la rentrée 2022, La Chambre de métiers et de l'artisanat et OPEN-NC proposeront aux artisans des actions spécifiques et accessibles à tous. Le calendrier de ces rendez-vous sera prochainement disponible sur notre site www.cma.nc.

+d'infos :
https://www.open.nc/
CMA-NC Services de développement économique
Tél. 28 23 37

Un Plan d'Urbanisme Directeur à Païta

Artisans ou futurs artisans de Païta, la commune se dote d'un PUD : plan d'urbanisme directeur, sur lequel vous pouvez donner votre avis.

Le PUD est un document qui concerne les **règles d'aménagement et de construction**. Il est élaboré par les élus de la mairie pour garantir un développement cohérent de leur commune. Il est fait à partir d'un diagnostic détaillé de la situation du territoire en matière d'offre de logements, de respect de l'environnement, d'emploi, d'économie, de démographie, ... Le PUD pose les règles d'utilisation des sols nécessaires à la réalisation des objectifs fixés par la municipalité. Par exemple, pour développer les activités économiques, elle pourra y prévoir de créer ou d'élargir une zone d'activité artisanale et industrielle.

En tant qu'artisan(e), **vous êtes concernés(e) par le PUD** car les règles d'urbanisme peuvent prévoir de :
- Restreindre l'implantation d'activités, dont l'artisanat, pouvant provoquer des nuisances dans certaines zones
- Imposer des surfaces minimales de parcelles
- Limiter la hauteur des bâtiments
- Imposer un minimum d'aménagement paysager

Ces réglementations, que doivent respecter ceux souhaitant s'installer dans la commune, peuvent constituer des contraintes pour les entreprises artisanales : parcelles trop grandes, impossibilité de s'implanter au plus près de la clientèle, hauteur sous plafond insuffisante, etc.
Afin de permettre à chacun de **formuler des observations et propositions** concernant son futur PUD, la mairie organise **des réunions d'information** et met à disposition un registre pour collecter de manière manuscrite **les avis du public**. La procédure s'étend jusque fin janvier 2022.

+d'infos :
site internet de la ville de Païta :
www.paita.nc>plan-d'urbanisme-directeur-pud-de-la-ville-de-paita

Actus

OléTRI : recherche de transporteurs solidaires

Zero Waste Pacific est une entreprise de recyclage de déchets qui collecte les invendus agricoles et ceux de la grande distribution, luttant ainsi contre le gaspillage. Elle a aussi créé le dispositif OléTRI, **un réseau solidaire de collecte des déchets ménagers**, suite à 2 constats :

- De nombreuses bouteilles en plastique et canettes sont présentes dans le milieu naturel calédonien,
- Le taux de collecte demeure très bas sur le territoire, tout comme le recyclage.

Avec OléTRI, **la collecte de déchets est valorisée et récompensée et chacun peut en devenir acteur.** Voici comment :

- Les bouteilles en plastique et les canettes en aluminium sont déposées par les particuliers ou les entreprises dans un point de collecte.
- En échange des déchets déposés, des points sont donnés au collecteur. 1kg de déchets = 100 points. Ces points sont cumulables et à partir de 500 points obtenus, ils peuvent être échangés contre des bons-récompenses
- Les déchets seront ensuite recyclés sur des filières agrées.

Où et quand déposer les déchets ?

- Espace Montravel : mercredi de 8h00 à 12h00
- Maison de quartier de Rivière Salée : jeudi de 8h00 à 12h00
- Espace Ducos, rue de Papeete : vendredi de 8h00 à 12h00
- Maison de quartier de Magenta : vendredi de 13h00 à 16h00
- Capitainerie de Port Moselle : mercredi de 13h00 à 16h00 & jeudi de 8h30 à 12h30
- Val Plaisance : sur rendez-vous au 50 77 70
- Prochainement à Lifou à We à la FSEND

Zero Waste Pacific souhaite étendre le dispositif sur les autres communes du Grand Nouméa et en province Nord. A ce titre, **sont recherchées des entreprises volontaires pour être « transporteur solidaire »** (transporter les déchets vers Nouméa).

Intéressé(e) ? Contact : Julie NGUYEN, chargée de projet OléTRI Tél. 50 69 79.

+d'infos :
CMA-NC - Clarisse PICON, chargée de mission Environnement
Tél. 28 23 37 ou clarisse.picon@cma.nc

Enquête en cours **sur la SANTÉ de votre ENTREPRISE**

Nous renouvelons notre enquête de conjoncture auprès de vous, artisan(e)s. **400 chefs d'entreprise** seront interrogés en novembre par un prestataire spécialisé. Objectif : **maintenir une veille sur la santé du secteur artisanal** et en informer les décideurs, élus et responsables institutionnels. Les questions portent sur l'évolution de l'activité de votre entreprise par rapport à l'année précédente : volume d'activité, emploi et recours à la sous-traitance, investissements, évolution de votre trésorerie, et perspectives pour l'année suivante.

Comme l'an passé, un zoom sera fait sur l'incidence de la crise sanitaire. Les réponses transmises restent confidentielles et anonymes.

Nous remercions vivement pour leur contribution, les artisan(e)s qui répondront à ce sondage. Les résultats ainsi que les chiffres actualisés sur l'artisanat feront l'objet d'une publication.

+d'infos :
CMA-NC ou Tél. 28 02 68

BTP : Kits environnement pour sensibiliser

La Fédération Calédonienne du BTP (FCBTP) propose des kits environnement pour encourager les bons gestes et bonnes pratiques sur les chantiers. Ils sont principalement destinés aux entreprises pour l'accueil de nouveaux salariés ou pour l'animation de « ¼ d'heure environnement » par exemple.

5 thématiques sont abordées :

- La gestion des déchets
- La protection de la biodiversité
- La réduction des nuisances
- La préservation des ressources
- La prévention des risques environnementaux.

Chaque kit environnement comprend :

- Une affiche de sensibilisation
- Un diaporama avec éléments de contexte, rappel de la réglementation locale et des bonnes pratiques. Il est complété d'un cas pratique et d'un court quizz pour tester ses connaissances.

Obtenir les kits : sur demande en remplissant un formulaire accessible via le site **www.fcbtp.nc>Actualités** ou par Tél. 27 79 33

+d'infos :

CMA-NC - Clarisse PICON, chargée de mission environnement Tél. 28 23 37 ou clarisse.picon@cma.nc

Le Chiffre : **Créations et radiations au 1er semestre***

Entre le 1er et le 30 juin, le stock d'entreprises artisanales a augmenté de 76 établissements. C'est 3 fois moins qu'à la même période l'année dernière (233).

Le bâtiment est l'unique secteur à avoir perdu des effectifs avec des radiations d'établissements plus nombreuses que les créations. Les immatriculations de nouvelles entreprises ont par ailleurs été quasi divisées par 3 comparé à 2020. Jusqu'alors principal moteur de la création d'entreprises dans l'artisanat, le bâtiment ne génère plus que 22 % du total des immatriculations réalisées au cours de ce 1er semestre, contre 46% l'an dernier.

701 créations d'entreprises soit en moyenne **116/mois**

-25% comparé à la même période 2020

−

625 radiations d'entreprises soit en moyenne **104/mois**

-12% comparé à la même période 2020

=

+ 76 entreprises

ALIMENTATION

78 créations — -4%

39 radiations — -13%

BÂTIMENT

155 créations — -64%

271 radiations — -29%

PRODUCTION

156 créations — +1%

114 radiations — -4%

SERVICES

312 créations — +15%

201 radiations — +25%

*Source : Répertoire des Métiers

Actus

CCS : Passage à 1,3%

La Contribution Calédonienne de Solidarité (CCS) a vu son taux augmenter depuis le 1er octobre, passant de 1% à 1,3 %.
La CCS sert à financer les allocations familiales de solidarité, complément retraite de solidarité et minimum vieillesse mis en place par la Nouvelle-Calédonie. Elle est perçue sur les revenus d'activité professionnelle (salaires...) ainsi que sur les revenus versés par la CAFAT (indemnités, pensions, allocations, aides sociales et revenus de remplacement tels que ceux octroyés en cas d'arrêt maladie par exemple).

- **Vous êtes employeur :** Depuis le 1er octobre, vous devez prélever un taux de CCS de 1.3% sur les salaires des employés. La CCS apparait toujours à 1% sur la déclaration nominative du 3e trimestre 2021 (période octobre) à transmettre à la CAFAT. La déclaration nominative du 4e trimestre (période janvier) se fera avec un taux à 1,3 %.
- **Vous êtes travailleur indépendant :** Les revenus professionnels pris en compte pour le calcul de la CCS sont les mêmes que ceux déclarés pour le calcul de la cotisation RUAMM. Début 2022, la CAFAT informera des modalités de paiement au nouveau taux. D'ici là, la CCS reste à 1% sur les avis d'échéance. Concernant les revenus versés par la CAFAT, la CCS à 1,3% est retenue à partir d'octobre.

+d'infos :
www.cafat.nc > ccs
Travailleurs indépendants : https://cafat.nc/web/cotisants/contribution-caledonienne-de-solidarite-ccs
Employeurs : https://cafat.nc/web/cotisants/contribution-caledonienne-de-solidarite-ccs-1

Qualification dans le Bâtiment : Le RCNC 1 an après.

Un an après la mise en œuvre du volet « contrôle de la qualification » effectuée dans le cadre du nouveau Référentiel de la construction (RCNC), la CMA-NC dresse le bilan. Au total, **614 dossiers ont été traités** entre le 1er octobre 2020 et le 30 septembre 2021. Ils concernaient très majoritairement une création d'entreprise de bâtiment (488 soit 79 %) mais aussi, entre autres, un ajout ou une modification d'activité (11 %). 60 % des dossiers soumis contenaient des justificatifs relatifs à l'expérience et 40 % à un ou des diplômes.
73 % ont été validés positivement par nos Centres de formalités. 157 dossiers se sont vus opposés un refus. En cause pour 7 sur 10 d'entre eux : une expérience insuffisante ou différente de l'activité considérée.
Sur une année, **la création d'entreprises dans le bâtiment a baissé de 71 %** : 232 nouveaux établissements se sont créés sur la période (contre 789 l'année précédente). Ce phénomène pourrait s'expliquer en grande partie du fait d'une « autocensure » des porteurs de projet, avec un net affaissement de la demande d'immatriculations depuis la mise en place du RCNC, passant à 19 par mois en moyenne contre 65 auparavant.

Financement : 2 appels à projets

Vous avez un **projet en lien avec l'environnement** en province Nord ou en province Sud et vous avez besoin de financements ?
Répondez avant mi-décembre aux appels à projets lancés par les provinces en partenariat avec l'ADEME. A la clé, une aide financière pour vos besoins en études, achats (matériels, équipements), communication ou formation. Notre conseillère spécialisée vous aide à constituer votre dossier.

+d'infos :
CMA-NC - Clarisse Picon, chargée de mission environnement
Tél. 28 23 37 ou clarisse.picon@cma.nc
www.nouvelle-caledonie.ademe.fr>actualites>appels-projets

La Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir un diplôme professionnel, sur la seule base de l'expérience, même sans formation. Seule condition à remplir : avoir exercé des activités professionnelles, salariées ou non, ou bénévoles (syndicales, associatives), de façon continue ou non, pendant une durée totale d'au moins 1 an, et en rapport direct avec la certification visée et pouvoir justifier ces expériences.
Quel que soit votre âge, votre nationalité, votre statut et votre niveau de formation, vous pouvez prétendre à la VAE en remplissant cette condition.

Prochaines réunions d'informations :
En province Sud :
Les 2 et 30 novembre à 11h45, au Centre de formation de l'artisanat, à Nouville. Inscription auprès du GIEP-NC (Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles)
En province Nord :
Le 8 décembre à 11h45, à l'antenne CMA de Koné. Inscription auprès du GIEP-NC

+d'infos et inscriptions :
Tél. 05 07 09 (numéro vert/ Appel gratuit)

LA BNC,
PARTENAIRE DES ARTISANS CALÉDONIENS

Rendez-vous sur **www.bnc.nc**
Rubrique **Pro & Entreprises**

Banque de Nouvelle Calédonie
BANQUE & ASSURANCE

www.bnc.nc | BNCline 257 400
Banque de Nouvelle Calédonie

CITROËN BERLINGO

CITROËN

OFFRE RÉSERVÉE AUX PROFESSIONNELS

à 25 929F HTGC* / MOIS

Montage en défiscalisation

INSPIRED BY PRO

***UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.** Véhicule CITROEN BERLINGO VU 1.6HDI 90 CV CTRL neuf au prix de 1.900.234 CFP HTGC. Financement sous forme de crédit moyen terme d'un montant de 1.338.114 CFP (le solde du prix de vente résultant de l'apport de la défiscalisation à hauteur de 562.120 CFP) remboursable en 60 mensualités de 25.929 CFP HTGC hors assurance DIT, au taux d'intérêt fixe de 5.75% + TOF. Coût total du crédit : 1.582.240 CFP. Frais de dossier de 26.500 CFP TTC. Offre réservée aux professionnels éligibles à l'aide fiscale Métropolitaine LODEOM, sous réserve d'acceptation de la demande de défiscalisation par le cabinet YC CONSULTANT et de l'acceptation de la demande de financement par CREDICAL, SA au capital de 250.000.000 XPF, sise 6 rue Jean Chalier Nouméa, immatriculée au RCS de Nouméa sous le numéro 68 B 027680. Intermédiaire en assurance sous le N°RIAS: NC170058 Offre valable du 18 octobre au 20 décembre 2021 inclus.

almameto AUTOMOBILES

Construisons notre pays, économisons l'énergie.

www.citroen.nc **Stéphanie :** 78.35.05 / **Jérémie :** 75.28.70

Formations CMA

FORMATIONS TECHNIQUES

LES BASES DE LA SOUDURE À L'ARC AVEC ÉLECTRODE ENROBÉE SUR ACIER SAEE ET/OU MIG/MAG

À Nouméa : 02 au 04 novembre et du 22 au 24 novembre

3 jours soit 24 heures - tarif : 51 750 F

Acquérir un premier niveau technique de qualité pour réaliser des soudures à l'arc couramment utilisées dans les activités de la métallerie-serrurerie.

FORMATIONS SUPPORT À L'ENTREPRISE

SE PERFECTIONNER EN COMPTABILITÉ GESTION NIVEAU 2

À Nouméa : 16 et 17 novembre

À Koné : 29 et 30 novembre

2 jours soit 16 heures – tarif : 15 000 F

Comprendre et évaluer la situation financière de son entreprise. Pour lire son compte de résultats et son bilan.

SAVOIR FAIRE DES DEVIS ET DES FACTURES

À Nouméa : 25 novembre

1 jour soit 7 heures – tarif : 15 000 F

Élaborer les documents nécessaires à la vente de ses produits ou de ses services.
Utilisation du logiciel Eurêka.

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LES ÉLECTRICIENS

À Nouméa : 09 et 10 novembre et les 7 et le 8 décembre

2 jours soit 16 heures - tarif : 36 000 F

Préparer le personnel électricien chargé d'assurer des travaux ou des dépannages à exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse et/ou haute tension.

HABILITATION ÉLECTRIQUE PHOTOVOLTAÏQUE POUR LES ÉLECTRICIENS : BP

À Nouméa : 02 et 03 décembre

1,5 jour soit 12 heures - tarif : 25 000 F

Préparer l'artisan électricien ou ses salariés chargés de réaliser des opérations d'intervention générale d'entretien et de dépannage sur des installations photovoltaïques.

TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES TRP

À Nouméa : 15 au 19 novembre

5 jours soit 38 heures – tarif : 60 000 F

Obtenir une attestation de capacité professionnelle pour le transport routier de personnes

TRAVAILLER EN HAUTEUR ET PORT DU HARNAIS AVEC PRATIQUE

À Nouméa : 03 novembre

1 jour soit 08 heures - tarif : 15 000 F

Prendre conscience des risques encourus à son poste de travail ou vécus en situation professionnelle - Connaître les notions clefs pour le travail en hauteur et les dangers / risques pour le personnel - Trouver les meilleures réponses (techniques, organisationnelles, administratives) pour réaliser sa tâche de travail en toute sécurité - Savoir vérifier rapidement son matériel et gérer son stockage.
Mettre en application les notions théoriques dans les activités du quotidien.

NOUVEAUTÉ

GESTES ET POSTURES

À Nouméa : le 25 novembre

1/2 journée soit 4 heures – tarif : 9 000 F

Porter et/ou manipuler, en toute sécurité pour sa santé, des charges lourdes.

Compétences acquises

- Analyser les risques d'apparition de maladie professionnelle de son poste de travail.
- Adapter sa posture de travail lors de la manutention de charges inertes.

Contenu de la formation

Partie théorique

- Éléments statistiques relatifs aux AT/MP.
- Test initial de manutention et l'analyse des postures.
- Appréciation du poste de travail.
- Analyse du poste de travail.
- Évaluation des situations.
- Écoute des remarques des opérateurs.
- Prise de conscience de la position de travail.
- Prise de conscience du schéma corporel.

- Notions d'anatomie.
- Physiologie et biomécanique du rachis.
- Déterminants de l'activité physique.
- Exercices de détente et d'entretien du rachis.

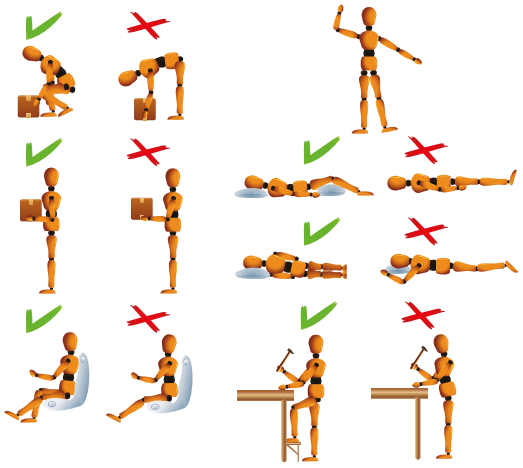

Partie pratique

- Principes généraux de manutention.
- Démonstration du geste type en manutention de charge.
- Principes d'économie d'effort.
- Principes de sécurité physique.
- Entraînement aux gestes types.
- Application au poste de travail.
- Réalisation de manutention au CFA.
- Modification des habitudes.
- Les gestes à éviter.
- Aménagements, conseils en ergonomie du poste de travail. Les stagiaires peuvent venir avec des photos de celui-ci pour mettre en pratique, les principes présentés en formation.
- Exercices de détente et d'étirement personnalisés pour le poste.

Renseignez-vous !

Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

Où s'inscrire ?

Nouméa : Centre de formation de l'artisanat, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à 11 h 30. Tél : ***25 01 73*** Email : ***fc@cma.nc***

Pour une formation en province Sud : contactez Émilie THIS. Tél : ***25 01 73***

Pour une formation en province Nord et dans les îles Loyauté : contactez Hélène EGUELMY antenne CMA Koné. Tél : ***47 30 14***

Consultez toute l'année le planning des formations en ligne !

Rendez-vous sur www.cma.nc

Société Mutuelle d'Assurance Bâtiment & Travaux Publics

SMABTP
BÂTIR L'AVENIR AVEC ASSURANCE

ASSURANCES OBLIGATOIRES (Loi du pays 2019-4)

- MAITRES D'OUVRAGE :
  Dommage Ouvrage
  Responsabilité civile décennale du constructeur non réalisateur
- CONSTRUCTEURS : Entreprises – Bureaux d'études – Maitres d'œuvre…
  Responsabilité civile décennale
  Contrat collectif de responsabilité civile décennale

AUTRES ASSURANCES :

- MAITRES D'OUVRAGE :
  Tous risques chantier
  Responsabilité civile du Maître d'ouvrage
- CONSTRUCTEURS : Entreprises – Bureaux d'études – Maitres d'œuvre…
  Responsabilité civile professionnelle
  Bris de machine

SABTP Intermédiaire mandataire exclusif de SMABTP en Nouvelle-Calédonie
RIAS numéro NC 180009 - RCS Nouméa 593 095
23 Route de l'Anse-Vata - BP 234 - 98845 NOUMEA

Tél. : 25 90 25 - Fax : 27 36 31
Mail : smabtp@smabtp.nc

Formations CMA

Investissez pour l'avenir, formez-vous !

SOYEZ AGILE, GAGNEZ EN EFFICACITÉ GRÂCE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Le Centre de formation de la CMA-NC permet à toute personne d'acquérir les qualifications nécessaires pour exercer une activité technique, s'ajuster à l'évolution de son métier ou piloter son entreprise : artisans, conjoints d'artisan, collaborateurs et salariés, porteurs de projet. Nos formations sont adaptées aux activités artisanales, de courtes durées (d'une ½ journée à 10 jours), basées sur la pratique professionnelle, animées par des formateurs expérimentés et diplômés.

APPROFONDISSEZ VOS COMPÉTENCES ET VENEZ EN ACQUÉRIR DE NOUVELLES

La formation est un outil indispensable au service de l'entreprise pour l'aider à se développer et à être plus performante. Trouvez celle qui vous convient parmi les 62 proposées à notre catalogue dans 5 domaines :

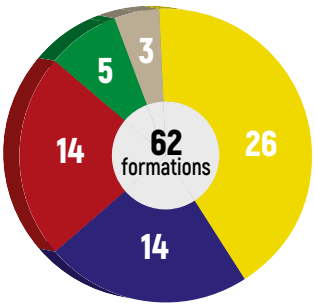

Compétences techniques
Mécanique, plomberie, froid et climatisation, couture, énergies renouvelables, électricité, soudure

Support à l'entreprise
Gestion, comptabilité, RH, informatique

Respect de la réglementation
Risques électriques, hygiène et salubrité, risques amiante, transport, EvRP, hygiène alimentaire

Développement commercial
Appel d'offres publics, brochure commerciale, ventes, développement clientèle, valorisation produits

Diplômantes
Esthétique, couture, boulangerie

INVESTISSEZ POUR L'AVENIR : FORMEZ-VOUS

Plus de 500 personnes nous font confiance chaque année et parmi elles, 9 sur 10 reconnaissent avoir beaucoup appris et 8 sur 10 déclarent être certaines de revoir leurs pratiques suite à leur formation. Chacune est conçue et animée pour susciter votre intérêt, votre participation et répondre au mieux à vos besoins. L'approche par compétence où l'apprentissage se fait à partir de situations réelles de travail permet de vous qualifier rapidement et efficacement. Nos ateliers sont équipés de tout le matériel professionnel nécessaire et de maquettes pédagogiques spécifiques selon les métiers. L'évaluation réalisée en fin de formation atteste l'acquisition de vos nouvelles compétences.

SOLLICITEZ LES SOLUTIONS DE FINANCEMENT !

La formation est un investissement sur le long terme, dont vous pouvez attendre un retour intéressant (gain de temps, meilleure productivité et rentabilité, relation-clients améliorée...)
Par ailleurs, des aides existent pour vous aider à le financer.

Nos tarifs sont différenciés et attractifs : pour les artisans, leurs conjoints et salariés, certaines formations « incontournables » sont au tarif unique de 15 000 F et l'ensemble des autres formations est à -25%.

UNE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE EST POSSIBLE AVEC LES PROVINCES OU LE FIAF :

La province Sud prend en charge de manière totale ou partielle les coûts portant sur la gestion, la comptabilité et les outils numériques de l'entreprise.

+d'infos :
Direction du Développement Économique et du Tourisme - NOUMÉA
www.province-sud.nc/demarches/case-2020-aide-a-la-formation
Tél. 20 36 00

La province Nord prend en charge 60 % du coût des formations sous condition.

+d'infos :
Direction de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion des Jeunes - KONÉ
www.province-nord.nc/formation-insertion/aide-entreprises
Tél. 47 72 27

La province des îles Loyauté propose des formations qu'elle finance à 100 %.
Les demandes individuelles spécifiques peuvent être financées sous certaines conditions.
EPIFE Lifou - Tél. 45 10 98
EPIFE Maré - Tél. 45 49 15
EPIFE Ouvéa - Tél. 45 52 58

+d'infos :
www.province-iles.nc/partenaire/lepife

Le fonds interprofessionnel d'assurance formation (FIAF) finance la formation de vos employés à partir du premier salarié embauché, même en CDD.

+d'infos :
FIAF– NOUMEA
www.fiaf.nc - Tél. 47 68 68

VOTRE ACTIVITÉ,
VOS ACTIVITÉS ?
DES DEUX COTÉS, MIEUX VAUT ÊTRE BIEN PROTÉGÉ

Par le meilleur partenaire santé !

CAFAT 40% + MPL 60% = 100% remboursé

Remboursé en 72h

LA MUTUELLE DES PATENTÉS & LIBÉRAUX

www.mpl.nc - mpl@mpl.nc

NOUMÉA : 85 bis route de l'Anse Vata : **28 15 97** - **KONÉ** : Maison de la Mutualité - ZI Pont blanc : **47 77 18**

AXAUTO

Le **SPÉCIALISTE** de la pièce détachée japonaise, coréenne et chinoise

La pièce détachée VL et 4X4 en qualité d'origine

HERTH+BUSS

CHEVROLET
Ford
HONDA
HYUNDAI
ISUZU
KIA
mazda
MITSUBISHI
NISSAN
SUBARU
TOYOTA
SUZUKI

18, route de la Baie des Dames - Ducos - Tél. **27 43 99**

Nos revendeurs Koumac : **47 57 00** Koné : **42 84 01**

Apprentissage

Sandrine Galaud, gérante du salon L'Instant Douceur

Sandrine Galaud a été au formée au Centre de formation de l'artisanat (CFA) de Nouvelle-Calédonie. Elle y passe son CAP en 2009 puis travaille comme salariée dans deux instituts avant de créer le sien, L'Instant Douceur, en 2014 au Centr'Auteuil.

« C'est la première fois que je prends une alternante, ce n'était pas prévu, mais lorsque Désirée est venue postuler, j'ai craqué ! (...) J'ai suivi la demi-journée de formation de tutrice dispensée par le CFA, cela m'a été utile sur le plan pédagogique, notamment sur ce qu'il convient d'approfondir avec son alternant. Nous avons fait un jeu de rôle qui nous a permis de nous mettre à sa place, de comprendre ses difficultés. Avec Désirée, cela se passe merveilleusement bien ! Elle connaissait déjà les bases, l'avantage d'une 2e année ! J'ai une grande confiance en elle. Depuis ce début d'année, je lui ai appris les soins corporels comme le gommage du corps, les soins amincissants avec le palpé roulé qui est une de mes spécialités ou encore l'épilation du maillot qu'elle n'avait pas pratiqué jusque-là. Elle est à côté de moi, je lui montre, puis elle pratique en ma présence, puis en autonomie. J'entretiens un lien étroit avec sa formatrice en esthétique qui a été aussi la mienne, Mme Eskenazy. Cela me permet de suivre de près son évolution. D'ici à la fin de l'année, j'envisage de la former au dermaplaning, une technique particulière qui relance l'éclat de la peau du visage. Je compte aussi la soutenir jusqu'à ses examens, en lui montrant à nouveau ce qu'elle a besoin de revoir. Côté accueil, prises de rendez-vous, réapprovisionnement des produits et encaissement, elle est déjà totalement autonome ! Ce rôle de tutrice est très plaisant, d'autant plus avec Désirée qui apprend vite ! C'est une chouette expérience que j'espère pouvoir renouveler un jour. »

Désirée Chantelly, alternante en 2e année de CAP esthétique

« Je suis entrée au CFA après ma 3e au collège de Païamboué à Pouembout et mon DNB en poche. Je n'avais que 15 ans quand j'ai souhaité prendre la voie de l'esthétique. J'ai dû demander une dérogation, car normalement c'est à partir de 16 ans. Je suis contente de l'avoir obtenue, je pense que ma motivation quant à mon choix d'orientation a joué en ma faveur. J'ai passé ma 1ère année dans un institut à Koné, mais j'ai dû changer en 2e année. Faute de trouver une nouvelle entreprise d'accueil dans le Nord, le CFA m'a conseillé et aidé à trouver une nouvelle tutrice. Je vis actuellement dans la maison familiale de mon papy à Nouméa. J'ai fait 2 jours d'essai avant d'être recrutée à l'institut L'Instant Douceur. J'ai beaucoup appris avec ma première patronne, Laurine Poadae, les épilations, l'onglerie, les massages... Avec Sandrine de L'Instant Douceur, j'approfondis mes connaissances et mes techniques en soins du corps : massages, modelages, une vraie découverte pour moi, le palpé-roulé, le point fort de l'institut. Je fais aussi la pose de vernis semi permanent, les épilations et le maquillage. A l'occasion du salon du mariage, j'ai pu m'exercer sur des modèles qui participaient à l'évènement ! Au CFA, où je passe une semaine par mois, j'ai de supers formateurs, notamment en esthétique. Le protocole d'apprentissage, est différent de celui en institut, mais essentiel. Tout cela me conforte dans mon choix de métier. Si je réussis mon CAP, j'ai le projet de compléter ma formation, puis d'ouvrir un institut dans le Nord. »

Compétences acquises durant le CAP Esthétique cosmétique

L'alternant en CAP Esthétique cosmétique est capable, à l'issue de sa formation, de :

> Accueillir la clientèle, identifier ses attentes, ses motivations et ses besoins.
> Choisir une solution adaptée et conseiller le client.
> Exécuter les techniques de soins : démaquiller, modeler, épiler, maquiller, soigner les mains, les pieds et utiliser des appareils spécifiques.
> Conseiller et vendre des prestations esthétiques, des produits de soins esthétiques, de maquillage, d'hygiène et de parfumerie et participer à la gestion des stocks.
> Organiser un planning de rendez-vous.
> Suivre et fidéliser la clientèle.

Pour devenir tuteur, renseignez-vous auprès de Lita MEKENESE, Chargée Relations Entreprises, au Tél. 25 97 40 ou 73 60 40

Promotion conjointe RSMA-CFA pour le Titre professionnel d'Agent d'entretien du bâtiment

Fin 2019, le Régiment du service militaire adapté (RSMA-NC) et le Centre de formation de l'artisanat (CFA) de la CMA-NC innovaient et créaient la première formation conjointe (militaire-civile) menant à un diplôme de la Nouvelle-Calédonie (DNC) « Installateur sanitaire et énergies renouvelables », de niveau équivalent à un CAP. La prochaine promotion, 3e de ce dispositif, formera, elle, 12 candidats en rénovation bâtiment **pour s'adapter au mieux aux besoins des professionnels** du secteur. Le parcours sera sanctionné par un Titre professionnel "Agent d'entretien du bâtiment" du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Ce nouveau parcours de formation mixte permettra aux stagiaires du RSMA-NC d'obtenir une qualification diplômante via une formation en alternance au sein du CFA ainsi qu'en entreprise. La 1ère phase de formation s'étendra sur 6 mois, de mars à août 2022, au RSMA. Les 12 volontaires militaires stagiaires poursuivront par une formation de 6 mois au CFA tout en restant sous l'encadrement militaire, avant de signer un contrat de travail de 8 mois avec une entreprise d'accueil sous statut d'alternant avec le CFA. A l'issue de ce parcours de 20 mois, les candidats passeront leur diplôme qualifiant.

Pour toutes informations sur le recrutement, contactez la cellule recrutement du RSMA au Tél. 47 88 21 (Koumac) ou 28 98 92 (Nouméa).
https://www.rsma.nc/

Internet : voir et être vu

Info futée

Coordonnées clients, emploi du temps, devis, factures, tenue de compte, études, rapports, plans, images... quelle que soit votre activité **ces documents électroniques sont essentiels** à la vie de votre entreprise. Il est donc indispensable de **les sauvegarder** pour éviter leur perte liée à l'obsolescence, la perte ou le vol de votre matériel informatique, la destruction involontaire ou encore aux virus informatiques... Trois solutions s'offrent à vous :

- le **stockage sur unité indépendante** (clé USB ou disque dur externe) qui vous permet d'avoir accès à vos données sur ordinateur sans internet mais le risque de dégradation, perte ou vol demeure...

- La **télé sauvegarde** en enregistrant vos données en ligne, autrement dit sur Internet. L'avantage est que vous pouvez accéder à vos documents sur n'importe quel outil (ordinateur, portable, tablette...), en vous connectant à Internet et sur votre compte. Par exemple, les personnes possédant un compte Google (c'est-à-dire une adresse Gmail), disposent gratuitement d'un accès aux applications de stockage Google (Google Drive, Gmail et Google Photos) de 15 Go. Une trentaine de prestataires proposent du stockage en ligne, avec une version gratuite et des offres payantes permettant une plus grosse capacité de stockage. Parmi eux :

GOOGLE DRIVE	ICLOUD	DROPBOX	MEGA
Gratuit jusqu'à 15 Go	**Gratuit** jusqu'à 10 Go	**Gratuit** jusqu'à 2Go	**Gratuit** jusqu'à 20 Go
1 To pour 12 153 F par an	**2 To** pour 41 766 F 1 paiement pour 99 ans	**2 To** pour 12 153 F par an	**3 To** pour 21 479 F par an

- Un **serveur dédié** : Vos données peuvent également être stockées en réseau, c'est-à-dire stockées automatiquement sur un appareil connecté au réseau internet.

Des partenaires locaux proposent ce service comme LAGOON Plexus Ducos, Tél. 296 296 ou entreprises@lagoon.nc

Un artisan sur Internet

Régis et Julie ont ouvert au début de l'année leur **food truck spécialisé dans les crêpes (aux œufs bio) et les galettes (sans gluten) bretonnes**. Les mercredis de 10H30 à 19H et les jeudis et vendredis de 10H30 à 14H30, au rond-point de l'Eau Vive à Nouméa, le couple tourne les crêpes sur leur bilig. Les week-end, la roulotte s'installe au gré des concerts, foires et marchés. Parmi leurs galettes signatures : la saucisse bretonne (porc oignons confits) une spécialité de la ville de Rennes et sa version calédonienne, la saucisse broussarde (cerf, oignons confits). Pour découvrir leurs nombreuses recettes, rendez-vous sur leur page Facebook qui indique également l'emplacement de leur camion selon l'actualité évènementielle.

Page Facebook : La galette à nous !

Site utile

https://imagefinder.co/ est **une banque d'images libres de droits**, qui permet de **télécharger des images de stock de haute qualité et gratuitement** (attention certains visuels estampillés Premium sont payants). Elles sont ensuite exploitables pour des projets personnels ou commerciaux (plaquettes, sites internet, comptes sur les réseaux sociaux...) puisque le site concède les droits d'utilisation. Cette plateforme de recherche de photos rassemble toutes les images gratuites d'autres banques d'images telles que Pixabay, Freestocks ou encore Stokpic. Seul bémol, vous devrez traduire vos mots-clés en anglais avant de lancer votre recherche.

Elle & Vire PROFESSIONNEL

Yann BRYS
Meilleur Ouvrier de France
Pâtisserie 2011

Ambassadeur Elle & Vire Professionnel®

l'Excellence...

... c'est se surpasser au quotidien.

Avec son excellent rendement en crème foisonnée, la crème Excellence accompagne les Chefs dans leur quête de perfection.

TOURBILLON MÛRE CASSIS
par Yann Brys

L'envie du vrai

*Tests réalisés au KitchenAid® avec des crèmes à 4°C sous contrôle d'huissier

ELVIR - SAS au capital de 19.447.799,60 - 508930 Condé-sur-Vire - RCS Coutances B 389 297 664 - Crédits photo : Jacques Gavard - Patrick Rougereau

Vos rendez-vous CMA

Le PACK PRO NUMERIQUE est une offre gratuite de 3 parcours dédiés aux artisans et à leur conjoint pour répondre aux attentes en matière de stratégie commerciale et de visibilité sur Internet.

• InfoTIC

Des réunions d'informations sur les différentes solutions envisageables pour être présent sur Internet :

1/ Valoriser mon entreprise sur Internet

Être visible sur Internet avec ou sans site

2/ Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing

Les réseaux sociaux : savoir les choisir et en tirer des bénéfices pour mon entreprise !

Durée des sessions : 1h30

• Cré@TIC

Des rendez-vous individuels pour être accompagné dans la concrétisation de vos projets web : site Internet, pages professionnelles sur les réseaux sociaux...

Construisez votre projet en 3 étapes :

1/ Diagnostic du projet

2/ Choix de solutions adaptées

3/ Assistance et suivi de la réalisation du projet

• Les ateliers Pr@TIC

1/ Facebook

Apprenez en petit groupe à créer ou optimiser, paramétrer et promouvoir votre page professionnelle sur Facebook en deux demi-journées.

2/ Référencer mon entreprise sur Internet

Appliquez les différentes solutions simples et immédiates permettant de rendre votre activité professionnelle visible sur Internet.

Durée des sessions : 3h30

Agenda **PACK PRO NUMERIQUE**

SESSIONS GRATUITES		NOVEMBRE	DÉCEMBRE	HORAIRES
Ateliers Pr@Tic				
Facebook : créer sa page d'entreprise et communiquer avec succès sur FB (sur deux matinées)	NOUMÉA		6 et 13 décembre	8h - 11h30
	DUMBÉA-PANDA	24 novembre	1er décembre	
Référencer son entreprise	NOUMÉA	15 novembre		8h - 11h30

Tél. 28 23 37 et tic@cma.nc - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

À noter

En participant à l'une des ces sessions, vous recevez votre carte «Pack Pro Numérique» qui vous permet de bénéficier d'avantages avec nos partenaires

Shop.nc

Lagoon Business

Agenda **PACK PRO BÂTIMENT**

Créateurs d'entreprise, artisans du gros œuvre, second œuvre et métiers de la finition, vous souhaitez :

- Optimiser votre démarrage d'activité ?
- Travailler en toute sécurité et gagner en qualité ?
- Bien vous positionner sur le marché ?
- Bénéficier d'avantages exclusifs chez vos fournisseurs ?

Inscrivez-vous !

SESSIONS GRATUITES	NOUMÉA (8h00 - 12h00/ 13h00 - 15h00)	PANDA (8h00 - 11h30/ 13h00 - 15h00)	KONÉ 14h00 - 18h30
Assurer mon développement	7 décembre	4 novembre	4 novembre
Décrocher des marchés			
Réaliser le bon devis			
Optimiser mon intervention sur un chantier			

+ d'infos : 28 23 37 - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Atelier **RGPD**

Le Règlement Général sur la Protection des Données s'impose à toutes les organisations, avec ou sans salarié, qui traitent de la donnée à caractère personnel (fichier clients par exemple). Cet atelier vous donne un premier niveau de connaissances sur ce règlement et vous permet d'entamer votre mise en conformité.

LIEU	DATES	HORAIRES
ANTENNE CMA KOUMAC	9 novembre	9H30 - 11H30

Nos permanences et visites d'entreprises

En plus des horaires d'ouvertures de nos 5 antennes de Dumbéa-Panda, La Foa, Koné, Poindimié et Koumac, nos agents vous conseillent et se déplacent dans les communes ci-dessous.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat NOUVELLE-CALÉDONIE

			NOS PERMANENCES		NOS VISITES			
			Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes		Un agent de la CMA se déplace dans votre entreprise. Prenez rendez-vous pour une des dates suivantes.			
	Communes	**Dates**	**Heures**	**Lieu**	**Créneaux**	**Contact CMA**	**Antenne**	**Tél.**
PROVINCE SUD	**Boulouparis**	7 décembre	8h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Bourail	Tous les jeudis	8h - 11h30	Antenne province Sud				
	Mont-Dore	Tous les vendredis matin			sur RDV	Lucille DARGELAS	Nouméa	28 23 37
	Païta		Avec et sans RDV	Antenne Pôle artisanal Panda	sur RDV	Jessy BONNEFIS	Dumbéa	24 32 62
							Nouméa	28 23 37
	Thio	sur RDV	sur RDV	Antenne province Sud	sur RDV	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
PROVINCE NORD	**Canala**		Sur RDV			Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Hienghène	5 novembre et 3 décembre	9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Audrey POABATY	Poindimié	42 74 82
	Houailou	23 novembre et 7 décembre	9h - 11h30					
	Koumac	Tous les lundis et mardis	Toute la journée	Antenne CMA Koumac	sur RDV	Noellie POADAE	Koné	47 30 14
PROVINCE ILES	**Lifou**	24 et 25 novembre	9h - 11h30	Case de l'entreprise	Après-midi sur RDV	Jocelyne HOUMBOUY	Nouméa	28 23 37
	Ouvéa	17 décembre	Toute la journée	Antenne province Îles	Toute la journée (sur RDV)			

Permanences de nos partenaires

PARTENAIRES	LIEU	DATES	HORAIRES
ORASE Permanences MEDIATION pour résoudre à l'amiable un différend, un conflit. Permanence téléphonique au 76 48 19 et 76 28 64 orase@lagoon.nc	SIÈGE DE LA CMA-NC CCI DE KONÉ	Sur RDV	12h00 - 13h30
ASSOCIATION DES JURISTES LIBÉRAUX DE NOUVELLE-CALÉDONIE-PERMANENCES JURIDIQUES GRATUITES	SIÈGE DE LA CMA-NC ANTENNE CMA DE LA FOA	Tous les premiers jeudis du mois A la demande	Sur RDV de 13h30 - 16h30
CAFAT	SIÈGE DE LA CMA-NC	4 novembre (sur RDV) 2 décembre (sur RDV)	8h00 - 12h00

Bon à savoir *Employeur*

SMG ▶ SALAIRE MINIMUM GARANTI ▶ 926,44 F PAR HEURE - 156 568 F PAR MOIS (BASE 169H)
SMAG ▶ SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ▶ 787,49 F PAR HEURE - 133 086 F PAR MOIS (BASE 169H)

	VALEUR DU POINT	JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS
BTP	À compter du 1er janvier 2019 : **918 F** *(Avenant salarial n° 44 du 3 novembre 2020 - Etendu par arrêté n° 2021-193/GNC - JONC n° 1964).*	**8 jours fixes** *(Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°37 de 2016)* ▶ 1er janvier • Lundi de Pâques • 1er mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1er novembre• 25 décembre
Boulangerie Pâtisserie	À compter du 1er janvier 2019 : **920 F** *(Avenant salarial n° 22 du 14 novembre 2018 – Etendu par arrêté n°2019-23/GNC du 3 janvier 2019 – JONC n°325 du 10 janvier 2019.*	**4 jours** *(Article 60 de l'accord, modifié par l'avenant n°13 de 2010)* ▶ 1er janvier • 1er mai • 2 jours fixés d'un commun accord dans chaque entreprise relevant de la convention
Coiffure	À compter du 1er janvier 2019 : **969 F** *(Avenant salarial n°22 du 7 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-493/GNC du 5 mars 2019 - JONC n°3551 du 14 mars 2019).*	**6 jours** *(Article 59 de l'accord, modifié par l'avenant n°19 de 2016)* ▶ 1er janvier • 1er mai • 14 juillet • 25 décembre • 2 jours déterminés par les entreprises parmi les jours fériés énumérés au 1er alinéa de l'article 59
Commerce et divers	À compter du 1er janvier 2020 : **795 F** *(Avenant salarial n° 47 du 16 décembre 2020 - Etendu par arrêté n° 2021-313/GNC du 9 février 2021 - JONC n°2375)*	**7 jours fixes** *(Article 28, modifié par l'avenant n°46 du 9 décembre 2019)* ▶ 1er janvier • Lundi de Pâques • 1er mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 25 décembre
Esthétique	À compter du 1er janvier 2019 : **1076 F** *(Avenant salarial n°12 du 10 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-491/GNC du 5 mars 2019 - JONC n° 3551 du 14 mars 2019).*	**7 jours** *(Article 40 de l'accord)* ▶ 1er janvier • Lundi de Pâques • 1er mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1er novembre • 25 décembre
Hôtels - Bars Cafés...	**Voir grille salariale (rémunération par catégorie)**, à compter du 1er janvier 2019 *(Avenant salarial n° 28 du 28 novembre 2018 – Etendu par arrêté N°2019-109/GNC du 15 janvier 2019 - JONC n° 567 du 17 janvier 2019).*	**8 jours fixes** *(Article 25 de l'accord modifié par l'avenant n°21 de 2014)* ▶ 1er janvier • Lundi de Pâques • 1er mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 11 novembre • 25 décembre *(NB : Le 15 août peut faire l'objet d'une substitution par un autre jour non déjà férié chômé de la liste, par négociation interne dans l'entreprise. Cette substitution sera définitive une fois actée dans l'entreprise lors de la première négociation).*
Industrie	À compter du 1er janvier 2019 : **780 F** *(Avenant salarial n°34 du 17 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-683/GNC du 26 mars 2019 - JONC n° 4931 du 4 avril 2019).*	**8 jours fixes** *(Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°27 de 2013)* ▶ 1er janvier • Lundi de Pâques • 1er mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 1er novembre • 25 décembre
Industries extractives mines et carrières	À compter du 1er janvier 2021 : **744 F** *(Avenant salarial n° 24 du 1er décembre 2020 - Etendu par arrêté n°2021-189/GNC du 26 janvier 2021 - JONC n° 1963).*	**6 jours** *(Article 25 de l'accord)* ▶ 1er janvier • 1er mai • 25 décembre • 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante dans chaque entreprise
Transports sanitaire et terrestre	À compter du 1er janvier 2020 : **1060 F** *(Avenant salarial n° 16- Etendu par arrêté n°2020-163/GNC du 4 février 2020 - JONC n° 2019 du 13 février 2020).*	**7 jours fixes** *(Article 47 de l'accord)* ▶ 1er janvier • Lundi de Pâques • 1er mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1er novembre • 25 décembre.

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1er janvier • lundi de Pâques • 1er mai • 8 mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • Assomption • 24 septembre • Toussaint • 11 novembre • Noël.** Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession, les jours fériés chômés peuvent êtres décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1er mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

Numérique : De nouveaux outils avec votre CMA !

Pour aider les artisans à prendre le virage du numérique, la CMA-NC propose deux nouveaux outils GRATUITS. A la clé pour l'un d'eux, une nouvelle aide financière attribuée par la province Sud !

1) Un AutodiagnosTIC en ligne

Prenez 10 minutes pour évaluer votre niveau de numérisation sur six thématiques :

- Votre présence sur Internet
- Vos équipements numériques
- Vos ressources internes
- Votre démarche commerciale
- Votre cœur de métier
- Vos relations avec l'administration et autres partenaires

Connectez-vous sur www.cma.nc > E-services (en page d'accueil) pour lancer votre test en ligne.
De manière anonyme et gratuite, vous obtenez un portrait instantané de votre situation et de vos besoins numériques. Cette première approche vous permet d'identifier des pistes pour initier, poursuivre ou renforcer la digitalisation de votre entreprise. Prenez contact avec nos conseillers après ce test pour en savoir plus.

2) Un DiagnosTIC approfondi

Pour aller plus loin, bénéficiez d'un accompagnement personnalisé gratuit : le conseiller numérique de la CMA-NC vous reçoit ou se déplace dans votre établissement afin d'évaluer précisément la maturité numérique de l'entreprise, en fonction de son identité, de son marché et de la vision de son dirigeant.
Prenez rendez-vous, en contactant les antennes CMA : Panda (Dumbéa), La Foa, Koné, Koumac, Poindimié et Nouméa ou par mail : tic@cma.nc

Le DiagnosTIC approfondi donne lieu à la **fourniture de recommandations écrites pour progresser et digitaliser son acticité, en fonction de vos capacités et de vos besoins**. Ce plan d'actions comprend accompagnement CMA, orientation vers des experts ou formations. Il vise à fixer les priorités, mettre en œuvre des solutions opérationnelles à court terme et inclut si besoin des actions à moyen ou long terme. Avec ce document, vous pouvez prétendre à la nouvelle aide financière de la Province Sud !

3) Une aide financière à la numérisation des entreprises de proximité

Pour concrétiser cette transition numérique, la nouvelle aide financière de la province Sud permet de lever les freins matériels. Peuvent être financés **dans la limite de 250 000 F**, les frais de formations, prestations, équipements ou nouveaux outils préconisés dans le DiagnosTIC approfondi.
Le coup de pouce provincial couvre jusqu'à 50 % des dépenses à engager par les entreprises diagnostiquées, sur présentation de devis à joindre au dossier de demande d'aide. Nos conseillers accompagnent les artisans dans le dépôt de ce dossier.

4) De multiples solutions pour digitaliser votre activité !

Bénéficiez d'autres solutions numériques pensées pour votre entreprise artisanale :

- Stratégie commerciale et visibilité (3 parcours du PackPRO Numérique)
- Vente en ligne
- Formation professionnelle dédiée
- Gestion informatisée
- Equipement et sécurité
- Financements disponibles

N'attendez plus : contactez-nous ! La crise sanitaire et les confinements successifs réaffirment l'importance du numérique pour maintenir l'activité des entreprises, pour faire face à la numérisation toujours plus grande des services administratifs, mais aussi pour répondre aux changements des comportements d'achat des consommateurs.

+d'info :
www.cma.nc > Numérique
Tél. 28 23 37 (tapez 1) ou tic@cma.nc

Bon à savoir

Échéances **fiscales et sociales**

LES DATES INDIQUÉES SONT LES DATES D'ÉXIGIBILITÉ PAR LA PAIERIE DU TERRITOIRE, AVANT LE :

JE SUIS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LE REVENU ET TGC)

Mes déclarations :

Je suis redevable de la TGC :

31/01 : Déclaration de TGC du 4e trimestre, correspondant aux mois d'octobre, novembre et décembre.

NB : Depuis le 1er juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour la déclaration de TGC dès 10 millions de Chiffres d'Affaires

Mes règlements :

- IRPP : 30/11, 31/12 et 31/01 si je suis mensualisé

Je suis redevable de la TGC* :

- TGC : 30/11, 31/12 et 31/01 versement de la TGC collectée aux mois d'octobre, novembre et décembre (CA supérieur à 200 000 000 CFP)

Ou **31/01 v**ersement de la TGC collectée au 4e trimestre (octobre, novembre, décembre) (CA inférieur à 200 000 000 CFP)

- Patente : 31/01 paiement de la taxe pour l'année écoulée

* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Economique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.

JE SUIS EN SOCIÉTÉ, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET TGC)

Mes déclarations :

30/11 : Déclaration IS (société clôturant au 31/07) ou 14/12 si déclaration par Internet

30/11 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 30/04)

31/12 : Déclaration IS (société clôturant au 31/08) ou 14/01 si déclaration par Internet

31/12 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/05)

31/01 : Déclaration IS (société clôturant au 30/09) ou 14/02 si déclaration par Internet

31/01 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 30/06)

Je suis redevable de la TGC :

31/01 : Déclaration de TGC du 4e trimestre, correspondant aux mois d'octobre, novembre et décembre.

NB : Depuis le 1er juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour la déclaration de TGC dès 10 millions de Chiffres d'Affaires

Mes règlements :

- IS : 30/11 (société clôturant au **31/12** : 2e acompte, société clôturant au **30/04** : 1er acompte ; société clôturant au **31/07** : solde)

31/12 (société clôturant au **31/01** : 2eacompte, société clôturant au **31/05** : 1er acompte ; société clôturant au 31/08 : solde)

31/01 (société clôturant au **28/02** : 2e acompte, société clôturant au **30/06** : 1er acompte ; société clôturant au **30/09** : solde)

Je suis redevable de la TGC* :

- TGC : 30/11, 31/12 et 31/01 versement de la TGC collectée aux mois d'octobre, novembre et décembre (CA supérieur à 200 000 000 CFP)

Ou **31/01** versement de la TGC collectée au 4e trimestre (octobre, novembre, décembre) (CA inférieur à 200 000 000 CFP)

- Patente : 31/01 paiement de la taxe pour l'année écoulée

* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Economique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.

JE COTISE POUR MA SANTÉ

Mes déclarations :

Aucune déclaration pour les mois de novembre, décembre et janvier.

Mes règlements :

- Mutuelle du Commerce : 10/11, 10/12 et 10/01 paiement des cotisations d'octobre, novembre et décembre

- Mutuelle des Patentés et Libéraux (MPL) : 20/11, 20/12 et 20/01, paiement des cotisations de décembre, janvier et février (si règlement mensuel)

Ou **20/12**, paiement des cotisations du 1er trimestre (si règlement trimestriel)

- CAFAT (RUAMM et CCS) : 31/12 paiement de la cotisation du 1er trimestre

Précisez lors de votre virement la mention « COT n° cotisant 2T2021 ». En l'absence de cette mention, vous risquez des pénalités.

JE SUIS EMPLOYEUR, JE RÈGLE MES COTISATIONS SOCIALES

Mes déclarations :

31/01 : Déclaration trimestrielle CAFAT (en ligne obligatoirement si + de 5 salariés)

31/01 : Déclaration des salaires bruts Humanis en ligne

Mes règlements :

- Mutuelle du Commerce : 10/11, 10/12 et 10/01 paiement des cotisations d'octobre, novembre et décembre

- Humanis (CRE et IRCAFEX) : 25/11, 25/12 et 25/01, paiement des cotisations d'octobre, novembre et décembre (entreprise de plus de 9 salariés) ou 25/01, paiement de la cotisation trimestrielle (4e trimestre) (entreprise de moins de 9 salariés)

15/01 : paiement des cotisations Arrco et Agirc du 4ème trimestre

- CAFAT : 31/01, paiement des cotisations du 4ème trimestre (prélèvement ou virement bancaire obligatoire si + de 5 salariés)

Précisez lors de votre virement la mention « COT n° cotisant 2T2021 ». En l'absence de cette mention, vous risquez des pénalités.

TGC : Taxe Générale sur la Consommation - **IRPP :** Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques - **IS :** Impôts sur les Sociétés - **RUAMM :** Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité - **CCS** : Contribution Calédonienne de Solidarité - **CRE :** Caisse de Retraite des Expatriés -**IRCAFEX :** Institution de Retraite des Cadres et Assimilés de France et de l'Extérieur - **ARRCO :** Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés - **AGIRC :** Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire des cadres

Quelle méthode pour « recadrer » un salarié ?

En tant que chef d'entreprise ou gérant d'une société qui emploie des salariés, il vous est peut-être déjà arrivé qu'un de vos employés commette une faute ou des erreurs de manière répétée. Face à ce genre de situation, il n'est pas toujours évident de savoir quel comportement adopter. Faut-il lui faire part de votre mécontentement ? Si oui, de quelle manière ?

Par manque de temps, par appréhension du conflit, par manque d'expérience ou encore de savoir-faire, certains chefs d'entreprise repoussent le moment du « recadrage » du salarié et finissent par ne jamais le faire. Pour autant, il est indispensable de prendre le temps de rencontrer le salarié afin de :

- Désamorcer la situation et éviter les incompréhensions
- Laisser la possibilité au salarié de s'exprimer sur le sujet
- Éviter que les faits ne se reproduisent
- Montrer aux autres salariés que le chef d'entreprise agit

L'objectif de cette rencontre n'est pas de pointer du doigt l'erreur du salarié, en général il sait qu'il a commis une faute, mais de lui laisser l'opportunité d'exprimer son point de vue sur la situation et surtout de trouver avec lui une solution.
Afin d'éviter le reproche direct « vous n'auriez pas dû dire ça » ou « vous auriez dû vérifier ça », il est primordial de préparer cet échange et de **ne pas agir sur le coup de l'émotion**.

Quelques questions à se poser avant toute action :

- Est-ce que les règles, dont celle qu'il a transgressée, sont clairement actées dans un règlement intérieur[1] ou une charte de bonne conduite ?
- Quels sont objectivement les faits reprochés au salarié, circonstances et chiffres à l'appui (ex : erreur de caisse de 12 000 F, utilisation à 3 reprises du véhicule professionnel à des fins personnelles) ?
- Quelles sont les solutions qu'il est possible de mettre en œuvre pour éviter que cela ne se reproduise ?

L'entretien de recadrage n'est pas un interrogatoire surprise ni un procès au cours duquel le chef d'entreprise est le seul à parler. Le temps de parole est partagé.
Le salarié doit avoir la possibilité de se préparer, ainsi il est conseillé de le prévenir 48 à 72h avant la date de la rencontre.

La méthode DESC :

Afin d'avoir un échange objectif et constructif avec le salarié, vous pouvez utiliser la méthode DESC[2]. C'est une technique d'expression de son mécontentement ou de son désaccord sans agressivité, ni jugement.
Cette méthode de communication se déroule en 4 étapes :
D pour description : le chef d'entreprise décrit les faits concrètement et objectivement, sans jugement. Ex : *« Marc c'est la deuxième fois cette semaine que tu arrives en retard le matin. »*
E pour émotions : même si l'émotion semble parfois éloignée du monde l'entreprise, il est essentiel de verbaliser ce qu'a provoqué l'action sur son ressenti. Ex : *« Julie, je suis en colère car cela fait 2 fois que je vous entends parler très sèchement aux clients. »*
S pour solution : une fois que la personne sait clairement l'erreur qui a été commise, ce que cela a généré comme émotion, il ne reste plus qu'à trouver une solution à mettre en place. Comment les choses vont-elles pouvoir s'améliorer ? Ex : *« Alan, c'est la deuxième fois en 3 mois qu'il y a une erreur de caisse de 5 000 F, je suis déçu, que penses-tu si à partir de maintenant, chaque soir nous vérifions ensemble le montant de la caisse ? »* La solution peut également être apportée par le salarié.
C pour conséquences : cette méthode propose de conclure la discussion sur les impacts positifs générés par la mise en place de la solution : une meilleure anticipation, une baisse du stress, une simplification de la tâche, une meilleure rentabilité, ... Ex : *« Si nous optons pour ce nouveau fonctionnement, nous pourrons mieux anticiper les plannings des congés et mieux les répartir entre chacun. »*

Cette technique vous permettra d'éviter les sous-entendus, les généralités, les jugements et l'agressivité qui peuvent détériorer durablement vos relations avec vos salariés.

1- Article Lp. 131-1 : L'établissement d'un règlement intérieur est obligatoire dans les entreprises ou établissements employant habituellement vingt salariés et plus.
2- Méthode créée par Sharon A. et Gordon H. Bower

Lagoon Business

SOLUTION INTERNET PRO

DES SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT POUR MON SITE WEB, C'EST ESSENTIEL !

FORFAITS INTERNET PRO DÉDIÉS,
HÉBERGEMENT
STOCKAGE & SAUVEGARDE
SOLUTION SAAS

axiome®

Bac de rétention et absorbant

Equipement de Protection Individuelle

Poubelles et cageots plastique

Tapis caoutchouc et joints

Excellente aptitude au collage

axiome
Tél. 27 27 69
Commercial : 76 11 54
axiome@axiome.nc | www.axiome.nc
4 Rue Fulton - Ducos -Nouméa
Du lundi au vendredi 7 h à 12 h et 13 h à 17 h le samedi de 8 h à 11 h

Avenir institutionnel : les entreprises dans le débat !

S'assurer que les décideurs publics prennent en compte les fondamentaux nécessaires au développement économique du territoire, à l'heure où se dessine un nouvel avenir, quelle que soit l'issue du 3e référendum d'auto-détermination de la Nouvelle-Calédonie : c'est tout l'objet de NC ÉCO. « Nouvelle-Calédonie Économique » regroupe l'ensemble des corps intermédiaires qui représentent et défendent les entreprises : Chambres consulaires, organisations patronales, syndicats professionnels et grappes d'entreprises. Avec pour mot d'ordre « l'avenir de la Nouvelle-Calédonie se décidera AVEC ses acteurs économiques », le collectif NC ÉCO entend être l'un des porte-voix de la société civile, au-delà de tout clivage partisan.

La CMA-NC s'associe à cette démarche d'union puisqu'elle est au service de l'intérêt général du secteur artisanal. Fort de 11 000 entreprises, source d'emplois pour 17 000 actifs qui génèrent 150 milliards de chiffre d'affaires annuel, l'artisanat contribue au développement de l'archipel : il est donc légitime qu'il participe aux travaux portés par NC ECO, pour agir au cœur des débats. Sur quels constats se fondent cette mobilisation unique ? Pour quels résultats ? Quelles sont les actions proposées par NC ECO ? En quoi vous concernent-elles en tant que chef d'entreprise ? Explications et décryptages dans ce dossier spécial.

Les membres de NC ÉCO rencontrent le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

DES QUESTIONS QUI APPELLENT RÉPONSES

L'heure du choix approche pour la Nouvelle-Calédonie et les questionnements, les doutes, sont aujourd'hui à l'esprit de chaque entrepreneur et de chaque salarié. *« Mon emploi, donc mes ressources, sont-ils assurés dans le temps ? J'ai besoin d'investir, mais est-il raisonnable de le faire actuellement ? Si de nombreuses personnes venaient à quitter le territoire, est-ce que mon marché serait encore viable ? Si la monnaie devait changer, quelles seront les conséquences sur les prix, mon patrimoine, ma compétitivité ? Est-ce que ma banque sera toujours là ? Est-ce que nos services publics et nos prestations sociales resteront au même niveau ? Les aides dont je peux bénéficier aujourd'hui seront-elles toujours accessibles ? Ma production/mes services sont dépendants de fournisseurs français et européens, si de nouvelles relations commerciales doivent être définies, quels impacts ces changements auront-ils sur mon activité ? Pour répondre à mes besoins d'embauche, est-ce que les capacités locales de formation suffiront ? Je dois recruter du personnel avec des compétences techniques particulières, mais la libre circulation des travailleurs sera-t-elle toujours d'actualité demain ? »* Etc.

Autant de questions auxquelles le **document de l'Etat « Les conséquences du OUI et du NON »**[1], apporte certains éléments de réponse. Rendu public et diffusé à mi-année, il traite à la fois des aspects juridiques, institutionnels et financiers pour porter à la connaissance de chacun les implications du choix qui s'imposera dans les urnes en décembre. Il se veut factuel et pédagogique. Les chiffres donnés montrent l'ampleur de la dépendance de la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis des transferts financiers de la métropole et de l'Europe. Les interactions extérieures qui concernent l'archipel y sont aussi décrites : elles sont multiples et complexes. Exemples et bilans présentés en annexe sont également de précieux éclairages.

1 - Le document du Ministère des Outre-mer est consultable dans son intégralité sur www.elections-nc.fr/referendum-2021/les-consequences-du-oui-et-du-non?

En page 40, le document met en exergue une réalité incontournable : le 13 décembre, le statu-quo actuel n'aura plus lieu d'être. Ne serait-ce que parce que les dispositions en cours aujourd'hui *« ont été posées dès le départ comme temporaires »*. Par conséquent, *« la fin de l'accord de Nouméa appellera un nouveau cadre »* souligne l'État.

DES CONSTATS, À L'HEURE DU CHOIX

Les contours qui formeront ce nouveau cadre sont débattus de longue date… au niveau politique. Les forces productives se sont invitées dans le débat en octobre 2020. Elles soulignent l'urgence de porter publiquement les questions que les chefs d'entreprise et leurs salariés se posent afin d'envisager aussi **l'avenir sous un angle économique et pas uniquement institutionnel ou idéologique.**

En effet, des interrogations pèsent depuis de longs mois sur le moral des entrepreneurs, déjà plombé par une conjoncture détériorée, un manque de visibilité patent et un contexte sanitaire anxiogène. Les impacts de ces incertitudes sur la dynamique entrepreneuriale se font ainsi sentir depuis 2018. Pour le seul secteur artisanal, les indicateurs d'activité, d'investissements et de trésorerie « parlent » d'eux-mêmes…*

LA BAISSE D'ACTIVITÉ GAGNE DU TERRAIN

Part des entreprises ayant constaté une diminution de leur volume d'activité durant l'année

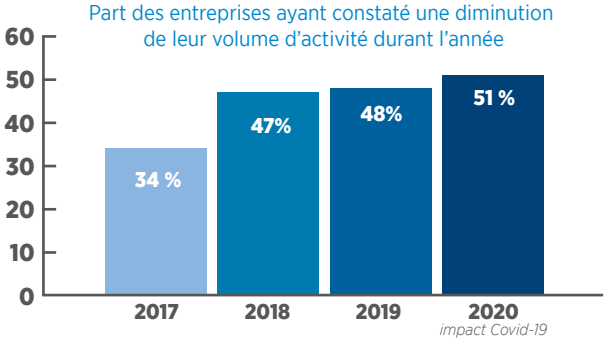

MOINS D'ENTREPRISES INVESTISSEUSES

Part des entreprises ayant investi durant l'année

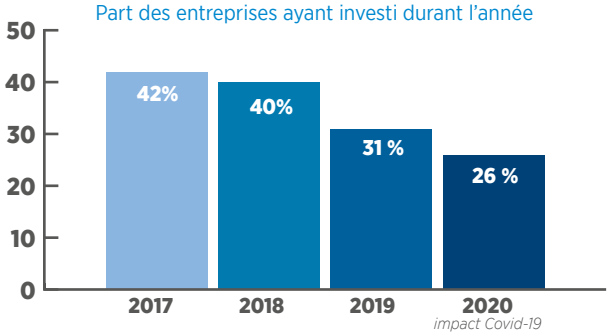

UNE TRÉSORERIE DÉGRADÉE POUR UN PLUS GRAND NOMBRE D'ENTREPRISES

Part des entreprises ayant subi une dégradation de leur trésorerie durant l'année

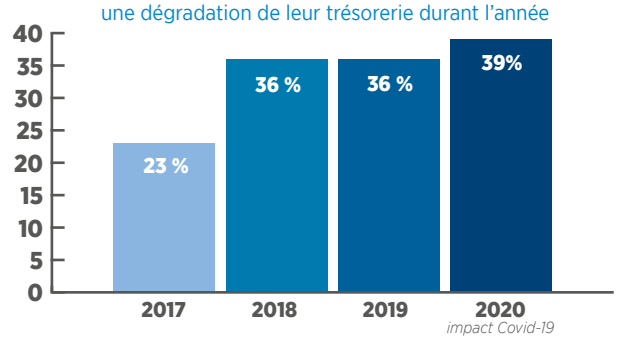

** Chiffres issus des Notes de conjoncture artisanale 2017, 2018, 2019 et 2020 - Observatoire de l'artisanat de la CMA-NC. Enquêtes annuelles réalisées auprès d'un échantillon représentatif du tissu artisanal calédonien et composé de plus de 400 chefs d'entreprise.*

Face à ces constats, les représentants du monde économique, estiment que :

- Il n'est pas possible de décider de la société calédonienne de demain sans parler d'économie
- Il y a **urgence à écouter** ceux qui innovent, créent des emplois et génèrent de la richesse ; ceux, qui via leurs cotisations, contribuent à l'aménagement du pays, à financer les collectivités ainsi que notre système de protection sociale
- Il est impératif que les aspirations de milliers de chefs d'entreprises, de dizaines de milliers de salariés et de centaines de milliers de consommateurs **trouvent un écho auprès des personnalités en responsabilité**, aujourd'hui et demain
- Il faut **choisir, et non subir**, la transition dans laquelle s'engage l'archipel.

LA MOBILISATION POUR PESER DANS LES DÉBATS

En tant qu'union (voir encadré), NC ECO constitue une force reconnue des pouvoirs publics et légitime à s'exprimer pour :

- **Parler d'une seule voix**, dans l'intérêt général de toutes les forces productives
- **Soutenir une vision partagée**, permettant de concilier cohésion sociale et libéralisme, pour poursuivre le développement du territoire
- **Soumettre des propositions** qui incluent les enjeux économiques et sociaux dans les discussions concernant le destin de l'archipel.
- **Interpeller** l'ensemble des parties prenantes : en métropole, avec les services de l'État et en Nouvelle-Calédonie, avec les groupes politiques de tout bord et les autres représentants de la société civile
- **Peser dans les débats et contribuer** activement aux décisions qui seront prises
- **S'engager avant et après** le référendum du 12 décembre 2021.

ZOOM SUR NC ECO :

D'abord « collectif » à sa création en octobre 2020, NC ECO s'est structuré en Consortium depuis juin 2021, avec une gouvernance et des moyens humains et matériels.

6 membres directeurs, représentatifs des professionnels :

L'inter-consulaire : CCI, CMA-NC, Chambre d'agriculture

L'inter-patronale : MEDEF, CPME, U2P

Derrière ces structures, 48 organismes affiliés : groupements, associations, syndicats, fédérations, et grappes d'entreprises.

Et 30 secteurs économiques représentés : agriculture et élevage, alimentation, mine et énergie, construction, services à la personne et aux entreprises, production-fabrication locale, commerce, industrie, tourisme, hôtellerie-restauration, automobile, ingénierie, assurance, sport, art, immobilier, transport, numérique, maritime, santé, import, export et transitaires.

LES ACTIONS ENGAGÉES

Le « PROJET NC ÉCO pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie »[2] est la première réalisation du Consortium. Il est formalisé dans un document de plus de 130 pages. 80 acteurs du monde économique et 30 experts en sont les auteurs.

Il appelle à la **transformation du modèle économique** calédonien en s'appuyant sur notre capital humain et naturel, nos deux grandes forces et en soutenant les domaines de l'environnement et du développement durable. Mer, biotechnologies, énergies renouvelables, tourisme de niche et production locale de biens alimentaires sont des filières porteuses. Leur développement contribuerait à répondre à la demande interne des consommateurs (collectivités, entreprises et ménages) et peuvent également s'exporter. Les effets induits par l'investissement dans ces secteurs locomotives, la richesse générée localement et les emplois créés profiteraient également au BTP, au commerce et aux transports (air, terre, mer) dans un cercle vertueux.

2 Consultez le Rapport « Projet NC ECO » sur www.cma.nc

Tous les Calédoniens doivent être inclus dans ce nouveau modèle, dont **l'entreprenariat kanak** en terres coutumières. La formation devra être renforcée et les apports extérieurs ne pas être négligés pour attirer **les compétences** manquantes et **les investisseurs**. L'objectif est de combler les contraintes liées à la très petite taille de notre marché, tout en réduisant les déficits extérieurs.
Pour parvenir à cette transformation, un cadre incontestable doit être posé, qui repose sur :

- La stabilité monétaire et bancaire (maintien du système actuel et des mécanismes en place pour préserver confiance et pouvoir d'achat)
- L'État de droit (égalité devant la Loi, indépendance de la justice, respect du droit de propriété)
- La sécurité du territoire et la protection de ses ressources (terre, mer et cyber-espace)

Ces trois principes fondamentaux forment le socle commun sur lequel s'appuyer pour offrir des conditions d'activité viables pour TOUS.
Par ailleurs, les décideurs devront apporter des garanties sur 6 sujets dits «piliers». Ceux-ci conditionnent le maintien de la qualité de vie attendue par les Calédoniens :

- **La formation** (initiale, supérieure et continue), car l'éducation est un facteur d'accès à l'emploi et de réduction des inégalités sociales
- **La fiscalité**, qui couvre partiellement les besoins de financement de la collectivité actuellement, et dont la réforme s'avère complexe mais qui devra tendre vers plus de rationalité et d'équité.
- **Le système de protection sociale et de santé,** au bord de la rupture financière. Il faudra donc en équilibrer les dépenses et les recettes pour assurer la continuité des prestations : maladie, maternité, aide médicale, accident du travail, handicap, prestations familiales, logement social, minimum vieillesse et retraite.
- **Les échanges commerciaux et la diplomatie économique**, car l'ouverture des marchés à l'international est une condition de prospérité de l'archipel, situé au cœur de la zone Asie-Pacifique, désormais centre de gravité économique mondial.
- **La gouvernance du territoire et les politiques publiques**, pour une relation fluide et confiante entre entreprises et administration, avec un cadre réglementaire mieux adapté, un fonctionnement simplifié et une mesure de l'efficacité des actions mises en place.
- **Le respect des diversités et du multiculturalisme**, pour offrir les mêmes chances d'activité à tous, quel que soit son genre, sa génération, sa culture, sa citoyenneté, sa différence.

MAINTENIR LE DIALOGUE AUTOUR DES SUJETS MAJEURS

Au-delà de la formalisation du « PROJET NC ECO », une seconde étape a été enclenchée en mai dernier : la présentation de son contenu aux plus hautes instances décisionnaires de métropole. Conseillers du Président de la République et du Premier Ministre, Ministre des Outre-mer, Sénat, Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) national ont reçu quelques représentants des entreprises calédoniennes pour échanger lors d'un déplacement à Paris.

Le rapport complet a été également soumis localement au Haut-Commissaire de la République, au gouvernement, aux élus de la Province des Iles Loyauté, au Sénat coutumier, à l'Association des maires de Nouvelle-Calédonie, au consulat de Nouvelle-Zélande, aux groupes politiques partisans du « OUI et du « NON », etc. Lors de sa visite ministérielle d'octobre, Sébastien Lecornu a échangé avec les représentants de NC ECO sur l'avenir économique de la Nouvelle-Calédonie, en faisant un tour d'horizon par filières. À l'avenir, **NC ECO poursuivra ce dialogue et l'interpellation des décideurs, présents sur le territoire ou au-delà du lagon.**

Pour approfondir les pistes tracées dans le rapport, des rencontres ont lieu toutes les semaines entre les membres de NC ECO. Des groupes de travail sur les sujets « piliers » poussent la démarche plus avant. Celle-ci s'affine sur chaque thématique.

Enfin, pour lui donner encore plus d'écho, des efforts de pédagogie sont également déployés auprès des acteurs de la société civile et de ceux qui oeuvrent sur le terrain[3]. NC ECO ira aussi à leur rencontre pour convaincre et porter les convictions du Consortium tout au long des prochains mois, durant la période pré-référendaire, comme pendant celle de l'«après ». A suivre donc !

3- Visionnez les vidéos réalisées dans les entreprises durant le confinement sur la chaîne Youtube NC ECO.

LE POINT DE VUE DES CHAMBRES CONSULAIRES ET DES FÉDÉRATIONS PATRONALES

« POUR MOI LA DÉMARCHE NC ECO, ... »

© CMA-NC

Daniel Viramoutoussamy, Président de la CMA-NC
« C'est une prise de parole nécessaire et utile, l'ouverture d'un échange sans tabou avec les politiques qui montre que le monde du travail est mobilisé, tourné vers l'avenir et que les entreprises sont force de propositions ».

David Guyenne, Président de la CCI-NC
« C'est perpétuer l'esprit pionnier calédonien en mutualisant l'expertise des Chambres consulaires pour explorer des voies nouvelles, vers un modèle économique consensuel et performant. »

© CCI-NC

© CANC

Gérard Pasco, Président de la CANC
« C'est une parfaite illustration de la nécessité d'un dialogue constant entre tous les Calédoniens, quelles que soient leurs origines, leurs préférences politiques. La Chambre d'agriculture pratique cet exercice au quotidien avec 2 800 ressortissants répartis sur l'ensemble du territoire. »

© CPME-NC

Yann Lucien, Président CPME
« C'est s'appuyer sur une société apprenante misant sur le capital humain et la montée en compétences, conformément aux attentes des entreprises. »

Mimsy Daly, Présidente MEDEF-NC
« C'est une vision partagée, ambitieuse mais réaliste d'une Nouvelle-Calédonie qui définit son propre chemin, avec pourquoi pas une fiscalité profondément rénovée, simplifiée et plus équitable pour la population, mais aussi entre acteurs économiques. »

© Théo Roboy

Jean-Louis Laval, Président U2P
« Une force qui rassemble largement, amène l'adhésion, l'unité et dépasse toute stigmatisation du « bien fait et du mal fait ». Elle débouche sur une fusion d'idées qui dépasse les clivages et toute dualité dans l'espoir d'accéder à un monde plus fluide, plus harmonieux et plus juste. Pour conclure je citerai Dan MILLMAN : Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien. »

© U2P

1988-2023 : un projet de société en maturation

Il y a 33 ans (1988) les Accords de Matignon-Oudinot prévoyaient une période de dix ans pour le rééquilibrage et le développement du territoire, au terme de laquelle un scrutin d'auto-détermination aurait lieu. En 1998, avec l'Accord de Nouméa, il a été décidé de se donner vingt ans avant de l'organiser. Le processus menant à la sortie de cet Accord débute donc en 2018 avec le 1er référendum et se poursuit avec ceux de 2020 et 2021.

À partir du 13 décembre, quel que soit le résultat, s'ouvre une période de transition de 18 mois, jusqu'au 30 juin 2023. Décrite par le Ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu, comme « une période de convergence, de discussion et de stabilité », cette étape de transition visera, entre-autre, à « fixer et sécuriser la vie économique, financière, monétaire et bancaire calédonienne ».

En cas de victoire du « oui », ce temps permettra surtout la rédaction d'une Constitution pour le nouvel État, et en cas de victoire du « non » il servira à l'élaboration d'un nouveau statut pour l'archipel au sein de la République française. Dans les deux cas, le nouveau texte sera lui-même soumis à référendum à l'issue de cette période de transition. Dans les deux cas, l'avenir de la société Calédonienne sera redessiné, celui de son économie également. Le devenir des entreprises et l'environnement dans lequel elles évoluent seront aussi précisés.

Rencontre entre le Ministre des Outre-mers Sébastien Lecornu et NC ECO en octobre 2021.

Les missions de la CMA-NC consolidées

Une nouvelle loi de Pays, complétée par deux délibérations, conforte les missions de la Chambre de métiers et de l'artisanat, notamment dans son rôle d'intermédiaire entre ses ressortissants et les pouvoirs publics.
Ces textes font également évoluer le mode de scrutin des élections de la Chambre consulaire dans l'objectif d'accroître la mobilisation des électeurs. Olivier Duguy, secrétaire général de la CMA-NC, revient sur les grandes lignes de cette législation.

Olivier Duguy, secrétaire général de la CMA-NC

QU'EST-CE QUI A MOTIVÉ LA MISE EN PLACE DE CETTE NOUVELLE LOI DE PAYS ?

C'est l'aboutissement d'un travail conjoint, entamé depuis 2016 entre les services du Gouvernement et les trois Chambres consulaires. Ces dernières avaient des statuts historiquement très différents. Les élus du Congrès considéraient qu'il y avait un manque de lisibilité et de transparence dans le fonctionnement de ces établissements. En parallèle, le gouvernement avait engagé la même démarche pour les autres organismes publics de Nouvelle-Calédonie comme l'IFAP, le Conservatoire de musique et de danse, la bibliothèque Bernheim...
Mais compte tenu de leurs modes de gouvernance par des chefs d'entreprises élus, les trois Chambres n'avaient pas été intégrées. Cela a finalement abouti en juin 2021 à une loi de Pays commune aux trois Chambres ; une délibération, commune elle aussi, et trois autres délibérations spécifiques pour chacune en août 2021, ce qui souligne nos particularités.

QU'EST-CE QUE CES TEXTES VONT CHANGER CONCRÈTEMENT POUR LES ARTISANS ?

Ces textes confortent les Chambres consulaires dans leurs rôles, ils sont moins génériques, plus précis. La CMA-NC se voit ainsi renforcée dans sa mission de représentation entre le monde économique et les pouvoirs publics, et dans celle de formation professionnelle initiale et continue via son CFA.
Dans le quotidien de leur activité artisanale, les chefs d'entreprises peuvent ainsi être assurés que nous maintiendrons notre vigilance et poursuivrons notre analyse des conséquences induites par les décisions et orientations prises par le gouvernement. Par exemple en matière de réglementation fiscale, comme nous l'avons fait pour la TGC, ou sur les impacts sur nos ressortissants des évolutions en matière sanitaire ou économique.

LE PLUS GROS CHAPITRE CONCERNE L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS, QUE FAUT-IL RETENIR ?

Lors des dernières élections de la CMA-NC, nous n'avons comptabilisé que 13% de participation. Ce désintérêt est en partie lié à la complexité de l'ancien mode de scrutin. L'objectif était donc de simplifier les procédures pour remobiliser l'ensemble des artisans et accroître leur participation aux prochaines élections.

Jusqu'à lors, les électeurs devaient voter pour des candidatures individuelles par secteur (bâtiment, production, services à la personne et alimentation). Admettons que 20 candidats se présentaient pour le secteur du bâtiment pour 10 sièges à pourvoir, l'électeur devait rayer 10 noms sur le bulletin de vote de son secteur ! Ce qui s'apparentait plus à un vote d'élimination que d'adhésion...

Désormais, sur le même principe que pour les élections municipales et sur ce qui s'applique déjà dans les CMA de métropole et des autres Outre-mer, les électeurs voteront pour une liste qui comportera des candidats de tous les secteurs. Celle qui arrivera en tête remportera un tiers des sièges, et les sièges restants seront répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes. L'idée de cette rénovation est aussi de favoriser la cohésion des élus et de permettre qu'une majorité se dégage pour s'assurer de la stabilité du mandat et de la mise en œuvre des orientations.

Des prêts bonifiés pour les crédits d'équipement des jeunes artisans de province Sud

La Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie, la Caisse de Crédit Agricole Mutuel de Nouvelle-Calédonie et la province Sud ont signé une convention tripartite visant à soutenir les besoins en équipements des jeunes artisans qualifiés de province Sud.

3 questions à Raphaël Larvor, Directeur du Développement économique & du tourisme (DDET) de la province Sud, pour tout comprendre de ce nouveau dispositif.

© Province Sud

Raphaël Larvor, directeur de la DDET

EN QUOI CONSISTE CE NOUVEAU DISPOSITIF DE BONIFICATION D'INTÉRÊT ?

Ce dispositif consiste en **la prise en charge par la province Sud des intérêts des prêts d'équipement, pendant les trois premières années d'échéance**, souscrits par de jeunes artisans qualifiés. Le taux maximum bonifié pris en charge est de 4,13%, qui représente le taux moyen pondéré des établissements de crédits locaux pour ce type de prêts.

Concrètement, cela signifie qu'un jeune artisan qui contractera un prêt à l'équipement sur 5 ans ne paiera pas d'intérêts sur les 3 premières années de son prêt. C'est la province Sud qui les prendra en charge en totalité. **L'artisan n'aura que le capital emprunté à rembourser** pour cette période.

Si le taux négocié auprès de l'établissement de crédit est supérieur au taux maximum bonifié, **l'artisan n'aura à payer que la différence** entre le taux obtenu, par exemple 5% et le taux maximum bonifié pris en charge 4,13%, soit 5% - 4,13%= 0,87% pendant les 3 premières années.

A QUI S'ADRESSENT-ILS ET SUR QUELS CRITÈRES ?

Le dispositif s'adresse aux jeunes artisans âgés de **moins de 40 ans** au 1er janvier de l'année au cours de laquelle la demande de prêt a été déposée auprès de la Caisse de Crédit Agricole Mutuel de Nouvelle-Calédonie (CAM). Ils doivent :

- Être installés en province Sud et justifier de cinq années de résidence en Nouvelle-Calédonie à la date de dépôt de la demande de prêt auprès de l'établissement de crédit conventionné ;
- Être immatriculés au Répertoire des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie ;
- Disposer d'une attestation de qualification délivrée par les services de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie justifiant :
  - La détention d'une certification de niveau 3, anciennement niveau V (CAP ou BEP) ou supérieur, inscrite au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC) ou au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), et correspondant à cette activité ;
  - ou une certification professionnelle équivalente ;
  - ou encore, dans le cas des métiers pouvant être exercés sans diplôme professionnel, d'une expérience professionnelle de six années effectives acquises dans le métier dont relève la demande de prêt.

Autant dire que la CMA-NC a un rôle central dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Il est à préciser que **seuls les prêts dédiés à de l'équipement sont éligibles**. Les crédits relatifs à l'acquisition de foncier et les prêts avec différé de remboursement de capital sont exclus de l'aide.

QUELLES DÉMARCHES LES ARTISANS INTÉRESSÉS DOIVENT-ILS ENTREPRENDRE POUR EN BÉNÉFICIER ?

J'invite les artisans intéressés, ressortissants de la province Sud, à prendre contact avec la CMA-NC pour un rendez-vous avec un animateur économique afin de discuter de leur projet.

Quand bien même le porteur de projet ne souhaiterait pas bénéficier de l'accompagnement au montage du dossier de financement proposé par la Chambre, le candidat à la bonification des taux d'intérêt est néanmoins systématiquement tenu de passer à la Chambre de métiers et de l'artisanat pour l'obtention des deux attestations (certificat d'immatriculation et attestation de qualification).

A NOTER

Ce dispositif fonctionne, pour le moment, uniquement avec **la Caisse de Crédit Agricole Mutuel de Nouvelle-Calédonie (CAM)**, seul établissement à être **conventionné par la province Sud**. En effet, le CAM qui souhaite s'ouvrir au monde de l'artisanat avait fait part de son fort intérêt auprès de l'exécutif provincial pour la mise en œuvre de cette mesure. En outre, cet opérateur bien connu de la collectivité se positionne déjà sur un dispositif similaire à destination des agriculteurs. Néanmoins, en fonction des premiers retours et résultats du dispositif, une extension à d'autres établissements de crédit de la place intéressés est envisagée.

La consommation énergétique

La consommation d'énergie est souvent un poste de dépense important pour une entreprise. Réduire votre consommation énergétique vous permettra d'agir en faveur de l'environnement, faire des économies et ainsi gagner en rentabilité et en compétitivité.

Testez la performance énergétique de votre entreprise

En partenariat avec l'ADEME, la CMA-NC a développé un **autodiagnostic** accessible en ligne sur les économies d'énergies.

Cet outil vous permet de dresser le bilan de la consommation d'énergie de votre entreprise, en fonction de vos pratiques et d'identifier les premières pistes d'amélioration à mettre en place.
Il est accessible gratuitement sur le **site de la CMA-NC**, dans la **rubrique E-services**.
C'est un outil complet qui aborde les thématiques suivantes :

- La gestion de l'énergie
- La sensibilisation du personnel
- Les équipements électriques et informatiques
- La climatisation
- Les véhicules
- Les énergies renouvelables
- La production de froid
- La vapeur
- L'air comprimé

Moins de 5 minutes seront nécessaires pour répondre aux 24 questions posées.
A la fin du questionnaire, vous accédez directement au résultat global pour votre entreprise.
Les premières recommandations pour réaliser des économies d'énergie sont également proposées via un document téléchargeable gratuitement.

Passez à l'étape suivante

Si vous souhaitez aller plus loin, n'hésitez pas à nous le faire savoir en remplissant le formulaire de contact proposé en fin de questionnaire.
La CMA-NC reviendra vers vous et vous proposera un accompagnement personnalisé.

En effet, dans **l'offre de service Environnement dédiée aux entreprises** artisanales, deux accompagnements liés à la réduction de vos consommations d'énergie sont proposés :

Le pré-diagnostic énergie

Il s'agit d'un diagnostic réalisé dans votre entreprise permettant de faire le point sur les postes consommateurs d'énergie et sur vos pratiques. A l'issue du pré-diagnostic, un bilan analysant vos consommations d'énergie vous sera remis ainsi que des propositions de **solutions à mettre en place en vue de réduire votre facture**. Ce service est gratuit.

L'opération "TPE-PME gagnantes sur tous les coûts !" en partenariat avec l'ADEME

Il s'agit d'une prestation de conseil pour identifier les pertes cachées (en matière de déchets, d'énergie, d'eau et de matières premières), calculer vos coûts et trouver avec vous les moyens de les réduire. Il vous sera proposé **un plan d'actions et une aide pour le mettre en œuvre**. Les actions identifiées sont à rentabilité courte (≤ 1 an) voire immédiate.

Pour l'entreprise, l'objectif est triple :
- Faire des économies
- Gagner en rentabilité
- Réduire ses impacts sur l'environnement.

Cet accompagnement ne vous coûte que s'il vous rapporte. Dès lors que vous validez des économies prévisionnelles supérieures à 60 000 F, vous payez UNE SEULE fois à la CMA-NC un forfait de 15 000 F. Sinon, la CMA-NC prend en charge le coût de l'accompagnement.

Vous avez des questions sur les économies d'énergie ?
Vous souhaitez entreprendre une démarche pour votre entreprise ?
Contactez votre chargée de mission en environnement et économie circulaire de la CMA-NC par téléphone au 93 41 52 ou par e-mail à l'adresse dd@cma.nc

Brasseurs du lagon

Parcours

David Bouvier, 46 ans, s'installe en 2004 sur le Caillou, après des études d'ingénieur dans le domaine de la Sécurité Environnement à Grenoble, pour co-gérer le bureau d'études CAPSE NC (CAPital Sécurité Environnement). Amateur de bière, il apprend à la brasser aux côtés de deux amis calédoniens, Mathieu et Julien Pouillet. *« En 2018, on a eu envie d'opérer un virage professionnel, de changer d'activité »*. Accompagnés par la CMA-NC, les trois associés concrétisent leur projet malgré les difficultés liées à la crise sanitaire. *« L'accompagnement de la CMA a été génial ! Cela nous a permis de nous structurer et de n'oublier aucune étape. De la réalisation de devis pour justifier nos besoins en investissement, au business plan en passant par l'élaboration d'un dossier de présentation pour nos différents interlocuteurs, la stratégie marketing ou encore la réservation d'un nom de domaine auprès de l'INPI… »*, souligne David Bouvier. En décembre 2020, la micro-brasserie « Brasseurs du lagon » ouvre ses portes à Ducos.

David Bouvier, Mathieu et Julien Pouillet ont ouvert « Brasseurs du lagon », une micro-brasserie artisanale, il y a un an. Une nouvelle aventure professionnelle pour ces trois amis qui souhaitaient *« concrétiser un produit de leurs mains, importer les goûts et saveurs des produits néo-zélandais et australiens localement et se faire plaisir ! »*.

L'origine de la bière reste un mystère. Les plus anciennes preuves formelles de son existence remonteraient à 4 000 ans avant J.-C en Mésopotamie. Considérée comme la boisson des Dieux en Egypte, elle devient celle des pauvres dans l'Empire romain, et fût longtemps utilisée comme monnaie d'échanges.

Après 5 années à brasser de la bière en amateurs, David Bouvier, Mathieu et Julien Pouillet partent se perfectionner à Nancy, à l'IFBM (Institut Français des boissons, de la Brasserie et de la Malterie), un organisme de référence. Ils complètent leur formation par la visite de plusieurs micro brasseries en métropole, Nouvelle-Zélande et Australie et comparent attentivement le matériel de divers fournisseurs. *« A 20 000 Km, il s'agissait de ne pas se louper sur la qualité des équipements »*, explique David Bouvier. Et même si la crise sanitaire a décalé le lancement de leur projet, le trio de brasseurs produit et vend aujourd'hui une gamme de 4 bières élaborées conformément à leur éthique et à leurs valeurs qui s'attachent à l'usage d'ingrédients exclusivement naturels.

« Nous commandons les matières premières principalement en Nouvelle-Zélande, poursuit David Bouvier. *Les quatre ingrédients de base de la bière sont l'eau, le malt d'orge, de blé et d'avoine, les houblons et les levures ».*

David Bouvier, Mathieu et Julien Pouillet,
brasseurs artisanaux

« Lors de la première étape, on concasse les graines de céréales pour extraire l'amidon qui va être transformé en sucre par les enzymes. Lors de la deuxième étape, nous mettons les graines de céréales de malt concassées dans une cuve d'eau chaude pendant une heure à différentes températures, c'est ce qu'on appelle l'empattage. A la troisième étape, la matière pâteuse est versée dans une deuxième cuve de filtration, pour dissocier la matière solide de la matière liquide, le moût, qui sera la future bière. La matière solide, appelée la drêche, est donnée aux éleveurs et agriculteurs pour nourrir les animaux ou utilisée comme engrais ».

« La quatrième étape consiste à transférer le moût dans une 3e cuve pour le porter à ébullition pendant une heure et ajouter des houblons qui donnent l'amertume de la bière. A la cinquième étape, l'on transfère le tout dans un fermenteur, une cuve conique, après avoir refroidi le moût de 100° à 20°C. Des levures sont ensuite introduites dans le fermenteur pour transformer le sucre fermentescible en alcool et en CO2. La fermentation dure entre 2 et 3 semaines. L'ultime étape est l'embouteillage dans des topettes en verre de 33 cl. »

Avec la création de leur micro-brasserie artisanale, les trois associés sont *« fiers d'entrer ainsi doucement dans le paysage calédonien ».*

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé,
à consommer avec modération.

Brasseurs du lagon,
6 route de la Baie des Dames
ZI Ducos Nouméa
www.brasseursdulagon.nc / contact@brasseursdulagon.nc
Tél. 30 01 05
Page Facebook : @brasseurs du lagon

DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ À DUMBÉA

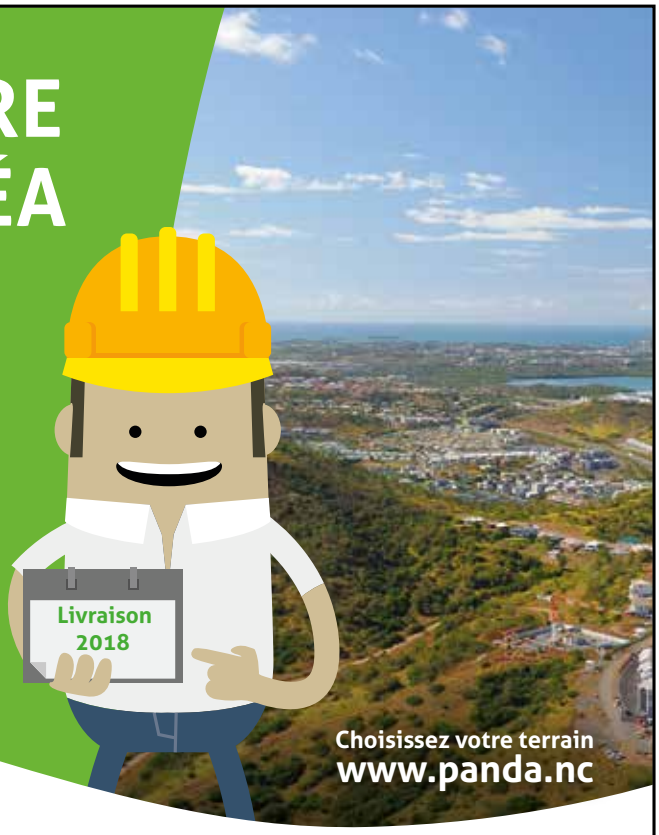

Artisans et chefs d'entreprise.
Le parc d'activités PANDA vous propose des terrains :

- Au coeur du **Grand Nouméa**
- De toutes **tailles** (à partir de 10 Ares)
- Entièrement **viabilisés**
- Terrassés ou non terrassés

PANDA
PARC D'ACTIVITÉS
PROVINCE SUD
secal
46 70 10

QUINCAILLERIE CALEDONIENNE

Ref : 830951
VENTILATEUR SUR PIED 16"
BASIC - 45W BLANC
2 990 F

ARRIVAGE DE VENTILATEURS !

Ref : 833203
VENTILATEUR MURAL
INDUSTRIEL 65CM - 130W
27 530 F

CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE - PHOTOS NON CONTRACTUELLES
13 rue Ampère - Ducos - 98 800 NOUMEA - Tel. 27 47 22
www.quincaillerie.nc - info@quincaillerie.nc

PAITA STEEL
www.paitasteel.nc

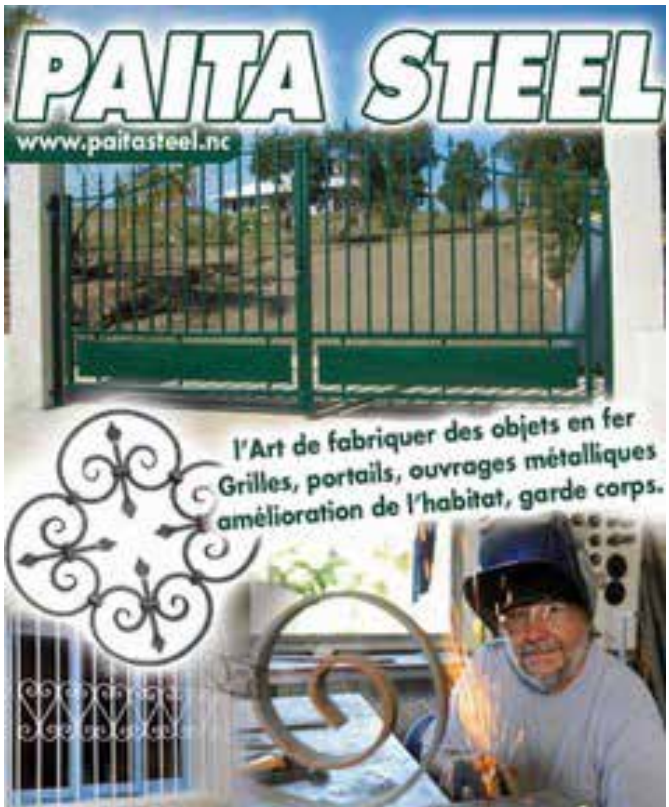

47 morcellement Georget La Tamoa
98 890 PAITA
Tél/Fax : 35 16 06
Mobilis : 78 63 19

Artisan du temps

Parcours

D'origine Alsacienne, Thierry Voiry passe un BEP d'électromécanicien, un domaine dans lequel il exerce plusieurs années avant de suivre un programme d'éducateur sportif de boxe, sa passion, et d'ouvrir sa propre salle ! A 35 ans l'entraîneur doit se reconvertir suite à deux opérations chirurgicales du dos. *« Mon père était horloger spécialisé dans la pendulerie ancienne, moi ce qui m'intéressait c'était la montre, j'ai donc suivi une formation à Besançon, un titre professionnel de niveau 4 de technicien horloger. A l'époque, c'était le grand boom de l'horlogerie, les manufactures venaient recruter dans les écoles. »* Thierry s'installe en Suisse où il travaille pour les plus grandes marques.

De passage en Nouvelle-Calédonie pour des vacances, l'alsacien tombe amoureux du caillou. Un an plus tard, recruté par la bijouterie Gaspard, il saisit l'occasion de s'y établir. Après 3 ans de salariat, il s'installe à son compte et partage un local près de la Place des Cocotiers avec un bijoutier.

Thierry Voiry,
horloger

Thierry Voiry a eu plusieurs vies professionnelles. Electromécanicien puis entraîneur de boxe, il est désormais horloger. Après plusieurs années passées en Haute Horlogerie dans les plus grandes manufactures de luxe suisses, il propose ses services aux Calédoniens dans son atelier nouméen, Kronos-Horlogerie Thierry.

Du temps, il en faut pour devenir horloger, *« c'est un métier où l'on commence petite main »*, souligne l'artisan qui a fait ses armes en Suisse. *« J'ai eu la chance, de débuter chez Jaeger-LeCoultre puis j'ai été embauché chez ValFleurier du groupe Richemont qui détient diverses marques comme Cartier ou Van Cleef & Arpels ».* Thierry a eu le privilège de travailler sur le *« tourbillon »*, *« une complication au niveau des réglages. Nous n'étions que trois sur ce mécanisme. J'œuvrais sur des montres uniques et de grande valeur, entre 10 et 25 millions pièce ! ».*

« Ce qui nous passionne en tant qu'horloger, c'est le réglage, démonter une montre, être dans la mécanique de précision, se plonger dans le mouvement, on est concentré sur le petit, on est dans notre bulle ! explique Thierry. *Beaucoup de gens sont passionnés de montres sur le territoire. J'aime le fait de rendre service et cette proximité avec le client. »*

« L'horlogerie est un univers particulier, poursuit l'artisan, *cela va au-delà du commerce traditionnel. C'est un produit à la fois commun et élitiste. C'est souvent un cadeau, une transmission avec une dimension affective. »*

« A l'heure du numérique, alors même que nous avons tous un smartphone, l'engouement pour la montre persiste, car c'est souvent le seul bijou que l'homme porte, cela peut-être aussi un symbole social. Il suffit de tourner le poignet pour avoir la date et l'heure. Si notre Iphone est foutu, on le jette, mais on garde souvent sa montre, même cassée (...) Il y a également ce rapport au temps avec l'illusion que l'on peut le contrôler. »

Dans sa boutique, Thierry réserve le même accueil aux montres basiques qu'à celles de luxe. *« Pour un remplacement de pile, une opération qui semble anodine, la procédure est identique quelle que soit la valeur de la montre. J'utilise un aspirateur pour la poussière, j'ouvre la montre avec les bons outils, des potences spécifiques pour ne pas l'abîmer, et je remplace la pile avec des brucelles en bois, surtout pas avec les doigts ! Je graisse ensuite les joints, je referme la montre et je fais un test d'étanchéité ».*

Il y a 4 ans, lorsque Thierry ouvre son enseigne, il investit dans du matériel dernier cri, conforme au protocole suisse. Néanmoins, l'artisan déménage en décembre 2020 pour optimiser son laboratoire et son équipement. *« J'avais besoin d'un atelier aseptisé pour décrocher l'accréditation de certaines marques comme Omega, Ralf Tech ou encore TAG Heuer. Je dispose aujourd'hui de 1700 références de bracelets et du seul appareil de mesure du territoire qui évalue l'avance retard par jour des montres en quartz ou mécaniques. J'ai aussi récemment ouvert une deuxième société, Kronos, qui va développer la vente de montres de luxe. Nous sommes, avec mes actionnaires, en pourparlers avec des marques suisses et françaises, et sommes déjà « Revendeur officiel » de Ralf Tech et Yema ».*

Horlogerie Thierry Voiry - 47, rue Jean Jaurès Nouméa
Tél. 28 66 90 - Email : kronos.nc@outlook.com
Page Facebook @horlogerthierry

ÉLECTRICITÉ, GARDONS NOS DISTANCES...

AVANT DE COMMENCER UN CHANTIER, CONTACTEZ-NOUS !

ENTREPRISES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, ENTREPRISES DE TERRASSEMENT, PROFESSIONNELS DE L'ÉLAGAGE…
INTERVENIR À PROXIMITÉ D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE OU SOUTERRAINE **PRÉSENTE UN DANGER MORTEL !**

POUR GARANTIR VOTRE SÉCURITÉ, CONTACTEZ EEC OU ENERCAL

05 36 36
numéro gratuit

250 250
dict@enercal.nc

EEC ENGIE

ENERCAL
L'ÉNERGIE DE TOUT UN PAYS

CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE